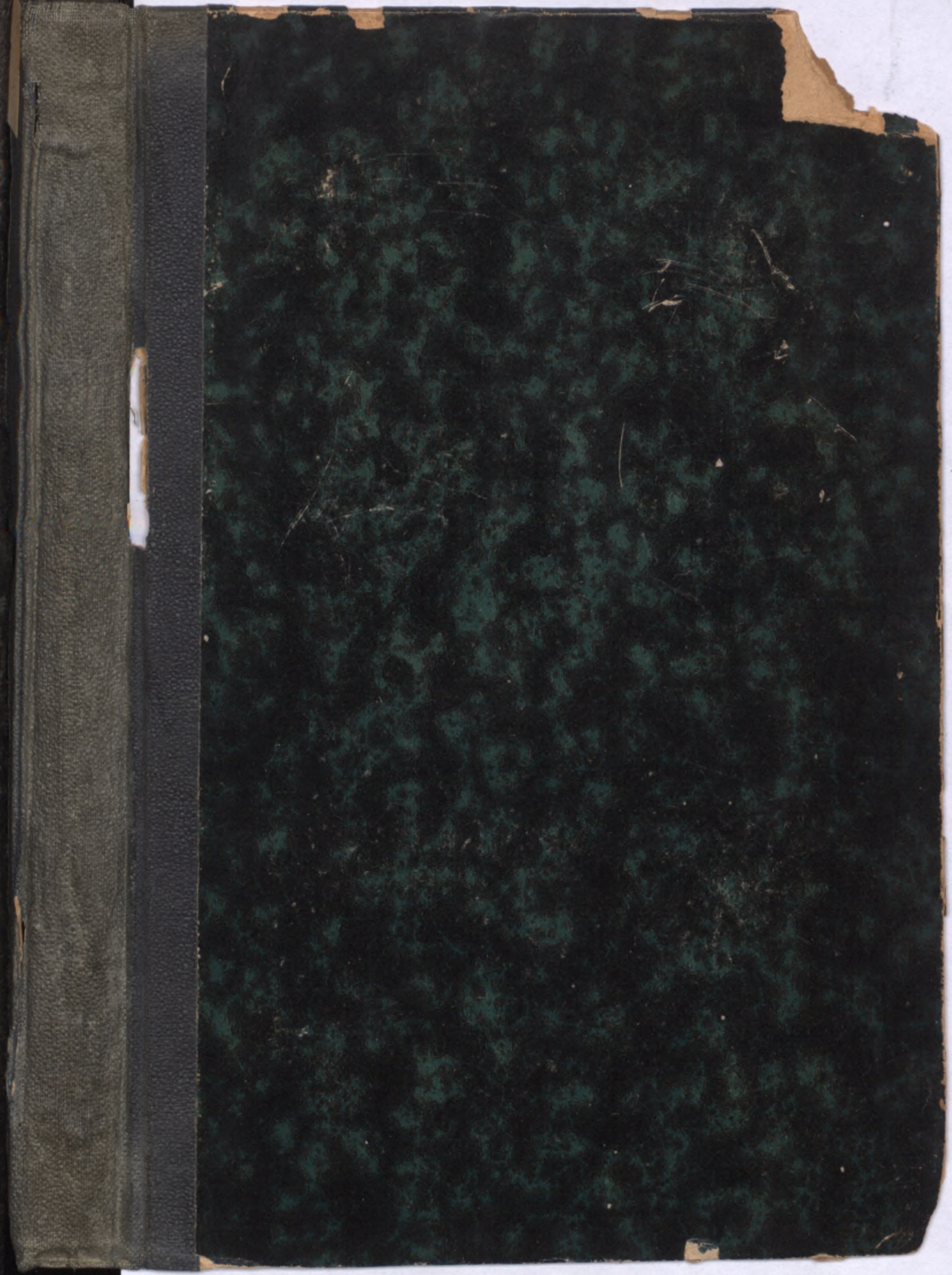
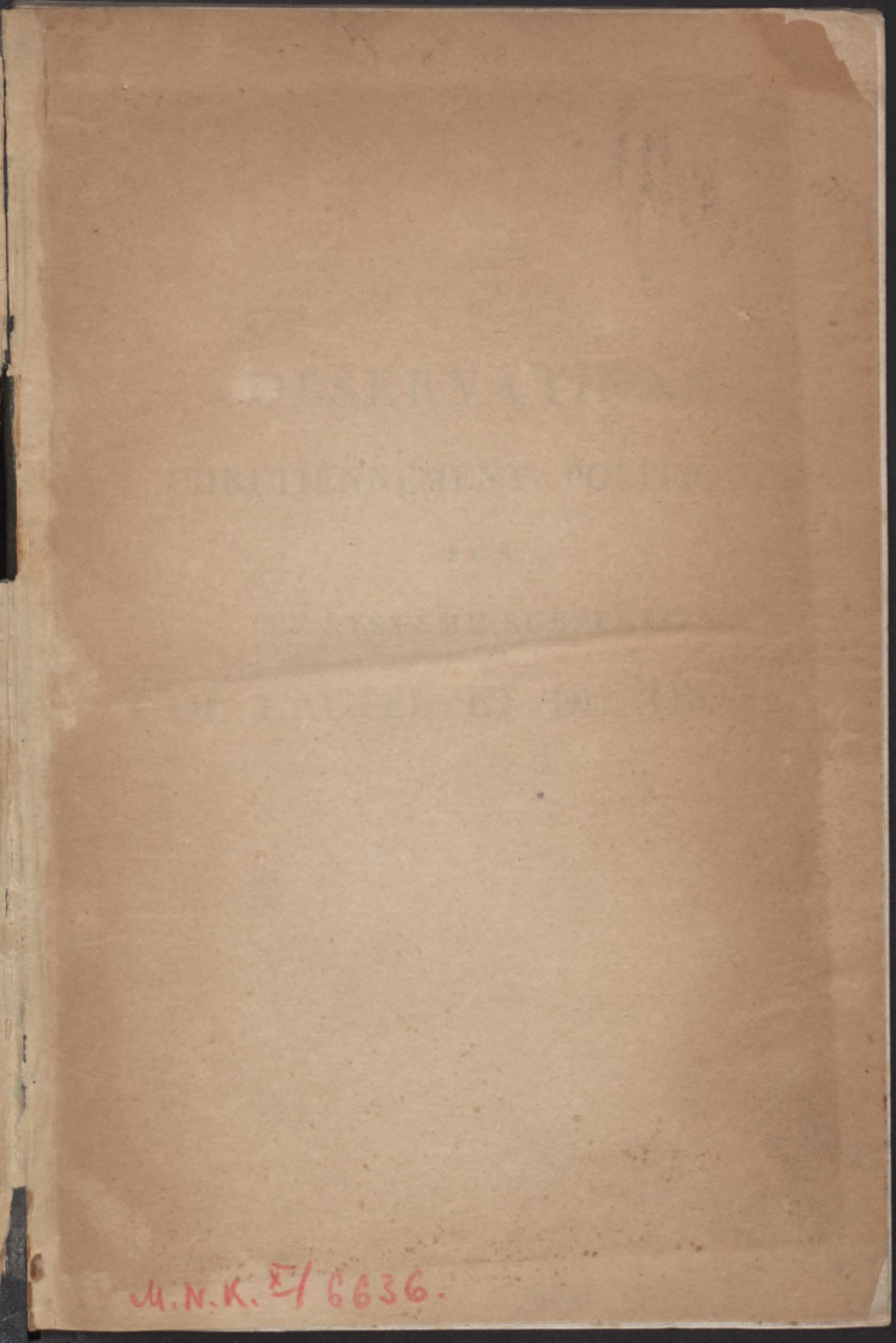




OBSERVATIONS

CHRÉTIENNEMENT POLITIQUES

SUR

LE SYSTÈME SUBVERSIF

DE L'AUTEL ET DU TRÔNE.

OBSERVATIONS

CHRÉTIENNEMENT POLITIQUES

SUR

LE SYSTÈME SUBVERSIF

DE L'AUTEL ET DU TRÔNE.

PAR

M. ŁOBARZEWSKI,

Conseiller-d'Etat actuel de S. M. Impériale, chevalier des ordres de Ste.-Anne de la première classe, de St.-Stanislas et de St.-Vladimir, ancien représentant dans la ci-devant république de Pologne.

St.-PÉTERSBOURG,

De l'Imprimerie de C. Kray.

1819.

PERMIS D'IMPRIMER,

A la charge de fournir au Comité de la Censure, après l'impression et avant de mettre l'ouvrage en vente, un exemplaire pour le dit Comité, un exemplaire pour le Département du Ministre de l'Instruction publique, deux exemplaires pour la Bibliothèque *Impériale* publique, et un exemplaire pour l'Académie *Impériale* des Sciences.

St.-Pétersbourg, le 17 Décembre 1818.

Conseiller d'Etat, Censeur DE HIACINCOFF.



MOTIFS.

On ne s'est occupé jusqu'au commencement du dix-huitième siècle que des dogmes, des miracles ou des formes extérieures de la religion chrétienne ; on n'en a pas soupçonné ce qu'on en peut appeler la philosophie. Bientôt après les auteurs s'élevèrent à la hauteur de cette philosophie sans oser encore la nommer telle. La littérature y trouvant aujourd'hui la science philosophique en rapport avec la science morale, il en résulte que les observations chrétiennement politiques ne paraissent pas disconvenir au titre de cet ouvrage. D'ailleurs il est aussi question de cet impie philosophisme qui s'efforce de priver les hommes de la liberté qu'on nomme ici chrétienne, accordée solemnellement par la constitution philosophique du premier des législateurs et pratiquée avec succès depuis dix-huit siècles.

La tendance moderne vers les idées métaphisiques est sans contredit très-grande, mais la résistance au beau idéal ne coûte à la nature aucun effort. La nature, bien qu'elle ait organisé d'une même manière l'homme dans tous les tems et dans tous les lieux, a néanmoins mis

une différence dans les climats pour échauffer ou tempérer son imagination. Il ne s'agit pas ici de la discussion si tel ou tel autre climat est plus favorable à l'existence comme à la civilisation de l'homme, puis qu'on peut dire qu'il est généralement obligé de rester au lieu où le sort l'a placé; mais on doit rapeler au souvenir, ainsi qu'à l'attention, qu'il y a en Europe deux sortes de climats contraires et dans le même siècle deux siècles disparates l'un de l'autre. Dans ce moment le siècle pour l'Occident ne paraît pas être le siècle pour le Nord. Les livres, vrais interprètes de l'opinion publique, en sont la preuve manifeste; il suffit de les parcourir pour se convaincre que l'Occident éclaire le monde par toutes les ressources d'un style facile, brillant, bien modélé et supérieurement travaillé pour captiver l'esprit, mais sans l'instruire. Le Nord se contente de tracer d'une manière simple les anciennes vérités accréditées dans toutes les branches de la littérature, pour faire durer la lampe des lumières. La Pologne, la Suède, la Russie et tout ce qui peut s'appeler le Nord, s'occupant sans cesse à l'entretenir, travaillent à enrichir de plus en plus la littérature de productions utiles.

Ce serait fort peu connaître la nature du climat du Nord, si l'on prétendait qu'une imagi-

nation mitigée par le froid, pût fermenter de la même manière que dans les climats chauds, où il s'agit des plus grands bouleversemens par l'adoption peu réfléchie de toute sorte d'idées libérales.

Trente années d'observations suivies du sein du calme, ont fait assez comprendre aux habitans du Nord, que vacciner partout les idées exaltées de la liberté, c'était dégoûter les hommes de la liberté même. Ce n'est pas qu'ils ne sachent en apprécier la valeur, mais la raison la plus ordinaire faisait sentir à chacun, qu'un bien d'un si haut prix ne se prend pas, mais qu'il se donne. Le travail des circonstances et le travail épuré par le tems sont des résultats différens. Le royaume déjà fondé et l'empire à fonder n'offrent aucune similitude entre eux. Napoléon en a fait l'expérience. Et de son savoir faire il n'est resté que cette triste vérité.

Graces soient rendues à la nature qui avait préparé un contre-poids à ses entreprises. Sans ce bienfait, le feu en Europe ne se serait pas sitôt éteint. Les têtes froides du Nord n'étaient pas susceptibles de s'échauffer par la fermentation des dogmes politiques.

Le monde entier doit être aujourd'hui dans le plus agréable étonnement en considérant que le Nord a brisé, à la faveur de ces principes reli-

gieux, le levier de l'athéisme, qui avait fait des progrès si effrayans dans le bouleversement de l'ordre social. L'Occident ne prétendra plus s'arroger la prééminence sur la littérature du Nord. Ces considérations feront resortir les matériaux froids mais solides en opposition des idées animées. La nature de climat à climat a déjà établi sa révolution, il faut également que la morale d'un climat à l'autre fasse la sienne. Il est question de l'ordre social qui intéresse la moralité de chaque individu. Cet ordre social ne peut être fondé sur l'ascendant politique des idées libérales, mais sur la religion et sur les principes consacrés dans le monde.

En faisant d'ailleurs sortir des archives de l'oubli l'ancienne et vénérable législation des contrées du Nord, dont on fait au déhors si peu de cas, la curiosité y trouvera un aliment agréable, et l'on sera enfin convaincu, que le Nord doit être basé sur de bons principes, puisque les grandes secousses révolutionaires n'ont pu l'ébranler, en l'exposant au grand jour. Il ne serait pas mal de se familiariser un peu plus avec la littérature du Nord, mal appréciée dans certaines parties de l'Europe, après surtout qu'on a vu cette même Europe sauvée par la lumière pure de son foyer.

La littérature du Nord connaît et fait sentir

le prix de la liberté chrétienne qui de tems immémorial se parfume des odeurs suaves de la bonne foi, des bonnes mœurs, de l'honnêteté, de la fraternité et de la confiance, essences de ce buisson qui ne peut fleurir que sur le terrein des vertus sociales, mais elle ne peut admettre une apparence probable à parvenir heureusement à baser l'ordre social sur le fondement sabloneux d'idées libérales, qui ne sont en elles-mêmes que les fumées d'une liberté factice.

C'est pourquoi la lutte entre les principes nouvellement fabriqués et ceux de tout tems en vigueur, servira de motif à produire ces derniers en lumière. Une critique comparative, en fait ressortir les raisons que les autorités suprêmes sont seules en droit d'établir par la législation, mais c'est à la république des lettres à user de toute son influence, pour faire chérir ce qui est établi.

On a vu en France différentes autorités, des hommes toujours passionnés, toujours nouveaux, toujours variables d'esprit et de sentimens, continuellement encensés par l'amour propre des écrivains. On peut voir le contraire sous un climat opposé et juger, que la littérature du Nord n'est pas le Pigmalion qui adore son propre ouvrage. Elle sait respecter celui du tems et le séconde, quand il veut s'occuper du bonheur du genre humain.

Dans le siècle dernier la civilisation commença à annoncer l'apparition de la révolution calme, mûre, qui épure et dispose les esprits à l'union; mais quelques journalistes méchans et séditieux, comme les mauvais esprits de Milton, s'emparèrent du nom de révolution pour propager leurs extravagances. Ils ne firent que retarder les progrès des lumières et ne purent arrêter la puissance du tems qui marche sans changer ses desseins. L'œuvre de la providence est tout autre que celui des hommes, car on voit les souverains suivre la lumière de la liberté européenne que le despotisme de Napoléon voulait étouffer. Il n'y a pas d'incrédulité qui résiste à l'évidence de ce fait.

Ainsi l'air libre que tout le monde respire, les sensations et les affections pour la religion, pour la morale et particulièrement pour le respect dû au trône qui renaissent dans les cœurs, donnent l'espérance pour l'avenir de la prépondérance à jamais fixe du bon sens, qui dirige le Nord, sur les idées métaphisiques de l'Occident; motif nouveau d'émulation entre les réalistes et les idéalistes, pour la cause intéressante de l'ordre social renversé par la révolution française, que tant de plumes téméraires se sont permis de nommer très-improprement *européenne*.

L'Europe s'est-elle en effet montrée com-

plice des crimes de ce bouleversement? ils sont trop détestables pour que l'Europe en adopte la dénomination et l'athéisme se montre trop évidemment contraire à la civilisation pour qu'on les laisse ensevelis sous la poussière du silence; dernier motif pour écrire ce qui suit.



DES IDÉES LIBÉRALES.

La révolution française démoralisant le monde, l'a mis à l'apprentissage des idées libérales et on en est encore enthousiasmé dans la plupart des contrées où on les regarde comme un présent accordé par le siècle des grandes lumières et comme seul et unique moyen de perfectionner le bonheur de l'homme auquel il veut atteindre.

Cependant à bien considérer cette production philosophique, on n'y voit qu'une poudre captieuse jetée aux yeux des gens crédules, car l'idée est l'ombre et elle ne cesse d'être telle, dût-on y ajouter l'épithète de libérale ou d'inappréciable. L'idée accompagnée de l'adjectif *libérale* fait seulement concevoir l'espérance de la liberté, mais ce n'est pas là encore le don de la liberté.

L'idéalogie, étude stérile, ne produit rien et ouvre un champ libre aux sophismes qui font habilement servir les vérités générales, aux calculs individuels, pour entretenir le désordre libéral.

Personne n'a en effet encore oublié que l'espérance de réaliser le beau idéal, renversa la monarchie française, y fit couler le sang et op-

prima la liberté. Les plus violens royalistes sous le nom d'aristocrates, les conspirateurs sous celui de démocrates, les factieux de toute espèce tourmentaient impitoyablement le pauvre peuple, par l'éclat des idées captieuses, mais l'homme social qui veut conduire les autres, ou se conduire lui-même, a besoin de savoir maîtriser ses passions et doit donner à ses penchans la vraie direction contre les troubles des idées, dont il est toujours circonvenu; et c'est précisément ce que la sagesse philosophique de notre religion avait prévu en dirigeant la pensée vers trois grands objets: le roi, la foi et la loi, objets qui toutes les fois qu'ils fixèrent l'attention de l'homme, firent prospérer la civilisation.

Aujourd'hui par exemple que tout rentre dans l'ordre, n'est-il pas naturel de comparer l'enthousiasme des fanatiques-politiques à celui des enfans pour les joujoux qu'on leur promet pour les tranquilliser? Ou serait-il moins raisonnable de nommer idées libérales l'ancienne politesse qui captivait le suppliant par de brillantes promesses sans lui accorder le moindre bienfait? Les idées fécondes ne sont pas des idées complettes, la déclamation et l'enflure constituent proprement l'éloquence de l'erreur; il n'y a que la vérité qui se passe d'ornemens.

Telle est pourtant la faiblesse du plus grand

nombre des hommes, qui à l'appel des idées des novateurs, courent après l'ombre et perdent de vue le bien réel; à force de se repaître d'idées libérales, on devient, malgré soi idéaliste et malheur au siècle si, par habitude, il se réformait en sa religion! N'est-il pas déjà sensible que le matériel de la religion est presque disparu; ce n'est qu'en quelques contrées que l'usage du signe du chrétien et de l'eau consacrée par le sacerdoce, s'est maintenu jusqu'à ce moment. Contraste bien manifeste avec ce qui se pratiquait dans toute l'Europe il y a à peine trente ans, tems auquel on voyait même à Paris, les églises remplies depuis le matin jusqu'aux vêpres non-seulement du peuple en foule, mais encore de tout ce que la cour et la ville offraient de plus distingué.

De tels écarts ne sont pas toute fois une preuve de la dégradation de la raison, mais ils présentent l'effet du charlatanisme politique qui, depuis un règne de trente années, gratifie le monde de ses productions idéales et qui, bien que l'homme ait en général une rectitude de sens qui lui fait préférer le réel au fictif, grave insensiblement dans toutes les têtes cet esprit d'erreur et d'aliénation. De tout tems on a dit en France: comparaison n'est pas raison. Dans le Nord mélancolique les proverbes sont l'arme favorite du bon sens; ils forment le dépôt précieux de vé-

rités aux quelles, sous cette livrée, l'erreur ne peut résister. Les écrivains modernes en France qui traitent avec tant de sérieux des choses si frivoles, seraient étonnés des graces de la plaisanterie qu'on employe dans le Nord à un travail aussi important.

A l'aide de ces précieux adages, il est donc facile à chacun de mesurer avec son bon sens privé, le bien avec le mal, le fictif avec le réel. Mais dès qu'il envisage les idées libérales, il paraît lui être impossible d'en déterminer les bornes. C'est une pluralité sans limites. Le plus grand génie ne saurait calculer, ni la somme suffisante d'idées libérales nécessaires pour former l'ordre social projeté, ni le terme de perfectibilité humaine, ni l'action, ni la réaction éventuelles entre les idées chimériques, toujours disposées à agir au gré de leur caprice.

Les idées libérales n'auraient cependant eu rien de chimérique, si on les avait circonscrites dans les termes de la religion, si on y eut ajouté la qualité de religieuses, parce que chacun aurait compris qu'il ne s'agissait que de réformer des abus, ou si encore on y eut attaché l'idée de la sagesse des souverains et on aurait pressenti les libéralités de la sagesse souveraine.

Mais par ce qui est arrivé en France, on peut inférer que la libéralité des philosophes fana-

tiques est un œuvre informe à l'avantage de la souveraineté de la populace, pour agir libéralement avec sa volonté et sa violence indéfinie, partout où une poignée de forcenés veut tenir un conventicule contre la souveraine autorité des rois.

C'est en effet par les événemens que la preuve s'en est établie. Les idées libérales scandaleusement répandues dans toute la France et dont personne ne connaissait alors le sens déterminé, se firent à l'instant la guerre la plus acharnée et rien n'eut été plus amusant pour les habitans de l'Europe, que le spectacle des combats, des caprices contre les idées, s'ils n'avaient été accompagnés de persécutions et de larmes.

J'amais l'art de la guerre de terre ou de mer ne présenta autant de moyens d'attaque et de défense qu'en fit naître cet abandon de l'imagination à des idées métaphisiques en tout genre. Le combat révolutionaire des idées entre elles, bien loin de diminuer pour ainsi dire leur population, ne fit au contraire que l'augmenter. Une idée se perdait-elle, cent autres la remplaçaient. L'idée était une épée intellectuelle dont on se frappait, mais qui dans le délire, dégénéra en instrument de mort et de destruction matérielle.

Il faudrait un nouvel Homère pour chanter dignement les combats de l'Achille idéal, afin de

conquérir la belle Hélène française. Jamais les disputes des péripatéticiens, jamais celles des théologiens de toutes les religions ne produisirent autant d'idées pendant le cours de plusieurs siècles, que la voix perçante et la plume féconde de Paris n'en ont produit en quelques lustres. Cet arsenal d'idées existe. On se dispute encore sur ce qui ne peut jamais être éclairci et les disputes seront interminables, si l'on n'exploite pas cet arsenal volcanique. Il suffit de s'entendre.

On peut en effet demander quel bien il en est résulté pour l'humanité souffrante? Celui, qu'on devait attendre de la guerre des idées, savoir: de la fumée et rien de positif. Heureusement pour le monde entier, la victoire n'a pas été complette. La bayonette fut obligée d'y prendre part et l'arrêta. Il y a trève aujourd'hui sur les idées; elles capitulent avec la raison, sous l'œil cependant de la force armée, seul moyen pratiqué par tous les siècles pour dompter les fanatiques et mettre fin aux sophismes.

Toutefois si l'on ne veut plus entendre parler de crimes révolutionaires, on en retient cependant le principe dans la profession des idées libérales et l'on travaille indirectement à corrompre le véritable esprit du siècle, ou pour s'exprimer plus clairement, à mûrir la corruption.

Telle est la marche constante de l'imagina-

tion, si on la laisse libéralement sortir de ses limites. Les mots vides de toute idée claire, comme ci-devant les qualités occultes et aujourd'hui les idées libérales sont pour ainsi dire les geoliers charitables ou cédant à la corruption, qui consentent à ouvrir la porte aux prisonniers et qui ne peuvent plus la refermer ensuite, en sorte qu'ils se trouvent entrainés par eux. Rien ne prouve mieux l'air contagieux dont fut infectée la France que l'infortune de l'honnête Condorcet. Il forma dans sa prison un code des plus pétillantes idées pour la perfectibilité du bonheur de l'espèce humaine et il en fit un superbe systême. Ecart de la raison! mais il fit ce qu'on doit faire quand on vit dans l'atmosphère théorique. Dans son malheur il pensait encore au bonheur idéal, et cependant il fut représentant!

Rome dût dès son origine et jusques sous ses empereurs bien connaître le danger des sophismes, puisqu'elle s'assujétit à faire décider les affaires les plus importantes de l'état, par les poulets sacrés. Leçon à jamais mémorable donnée aux hommes et même aux philosophes qui veulent gouverner le monde par des idées libérales, fumées du cerveau, piége tendu aux gouvernemens pour les enivrer de cette liqueur éventée, afin qu'insensiblement ils oublient leurs devoirs, qu'ils négligent la force, la puissance, la

sagesse dont-ils sont investis, afin qu'ils laissent marcher avec plus d'insouciance le désordre et la corruption publique. Imaginer et croire, voilà en quoi consiste toute la religion de ces nouveaux missionnaires. En flattant l'esprit et les passions, ils favorisent ses progrès. Et c'est là ce qu'on appèle la marche progressive des lumières.

Ne serait-il pas au contraire plus raisonnable de se tenir fermement aux idées religieuses sur le pouvoir de droit divin, que de fixer les yeux sur la puissance des idées libérales, dont le peuple français s'empara pour en agir arbitrairement? si un peuple quelconque a le droit de changer tout ce que les hommes ont arrêté depuis dix-huit siècles, les lumières sont exposées à succomber elles-mêmes, et la civilisation existante est en danger de retrograder. Le monde est exposé à une nouvelle sorte de civilisation, libérale il est vrai, mais indéterminée. Et ce qui est indéterminé ouvre aux passions la carrière de l'intérêt personnel aux dépens de la stabilité publique. Il n'est que trop probable, que si les hommes oubliaient pendant une génération les idées religieuses et ne se pénétraient que d'idées libérales, les peuples malgré eux tomberaient dans l'athéisme. L'ignorance et le despotisme marcheraient à sa suite, car ceux qui veulent réformer le monde ne savent plus que se forger

des idées. Ceux qui nous ont précédés savaient cent fois plus et l'on peut se confier à leur génie, mais non aux idées libérales, dont tout principe est définitivement destructeur.

Et cependant le foyer de l'imagination une fois allumé par la perversité, brûle encore. L'empire des idées se trouve, il est vrai, renversé, mais il est plus sûr encore, que les idées libérales restent en pleine liberté, sans être même ornées d'une certaine combinaison de phrases nécessaires à l'ordre grammatical pour la dignité de la littérature. On les nomme tout court: l'égalité, le droit, l'indépendance, l'ordre, la représentation, l'organisation etc. autant de matériaux pour batir à neuf l'édifice social, tandis qu'il est déjà construit par l'ancienne législation, par deux paroles positives: *Habeas corpus* en Angleterre et *neminem captivabimus* en Pologne.

On a beau flatter l'esprit public sur la noble origine des idées libérales propagées par la révolution française pour prétendre à la reconnaissance des hommes, la littérature, dont le devoir est de rectifier les erreurs, fait sortir de l'oubli la liberté pour la présenter au public.

Sans parler encore de la loi fondamentale de la religion qui constitue la liberté, la liberté de fait était déjà établie en Europe avant la ré-

volution, par la puissance invicible du tems, à laquelle aucune force humaine ne peut résister et l'on sait que le tems avance et ne rétrograde pas. Elle existait sans contredit et il ne lui manquait que son autorisation civile et le vertueux Louis XVI, pour complaire à la sollicitude de ses sujets, fut le premier des monarques qui accorda à la France le droit de liberté par un document authentique dont il sera fait mention plus bas. L'impératrice Catherine II. sans être sollicitée, mais inspirée par sa propre conviction, gratifia son empire de ses institutions libérales qui sont vénérées dans le pays comme un évangile civil. L'empéreur Joseph II, le roi de Prusse Frédéric II, le duc de Toscane Léopold, le roi de Pologne Stanislas-Auguste et tant d'autres princes régnans, allaient au-devant de leurs sujets pour les combler de tous les avantages de la liberté. Le despotisme même de l'Asie commençait à sentir l'influence de la liberté européenne et relâchait les rènes d'un gouvernement de fer, pour se conformer à l'esprit libéral des souverains de l'Europe, en un mot l'impulsiou donnée alors par les monarques à l'action de la liberté et à l'ascendant de la philosophie, se faisait sentir dans les quatre parties du monde. Il est à remarquer ici que l'esprit libéral de l'homme est différent de la sagesse libérale des souverains. L'es-

prit, qui erre, est au sujet, et la sagesse, qui ne trompe pas, est au souverain.

Ainsi la liberté qu'on croit avoir victorieusement conquise par la révolution française, exerçait déjà une domination décente en Europe avant cette fatale crise. Tout homme droit qui examinera la conduite publique des souverains à cette époque, ne pourra nier que la liberté des différens cultes fût alors accréditée, qu'il n'existait plus de persécutions. La liberté de la presse prospérait, les chefs-d'œuvre paraissaient et circulaient et tout ce que la vraie lumière pouvait produire s'imprimait. La liberté du commerce se perfectionnait, celle même de la parole, osa monter dans les chaires pour prêcher aux souvouverains et aux peuples des vérités moralement politiques. Vérités telles, qu'on les prendrait aujourd'hui pour des blasphêmes, car les oreilles des ouailles soumises, sont devenues très-délicates et très-pointilleuses depuis qu'elles ont été déchirées par les sifflemens des idées libérales, qui abandonnent tout au libre arbitre. Les foudres du Vatican, la torture, les confiscations, les emprisonnemens, les inquisitions ténébreuses, l'excommunication diocésale, l'esclavage, l'oppression arbitraire et maint autre ennemi naturel de la liberté, se retiraient déjà furtivement l'un après l'autre; et l'homme libre tant

dans sa personne que dans ses propriétés, se faisait déjà remarquer par sa dignité annoblie encore par la civilisation. Qui peut en effet ignorer que dès le commencement du dix-huitième siècle les penseurs traitérent à fond et sous tous les rapports, les questions relatives aux intérêts de la société ?

Or peut-on douter d'après ces circonstances, que tous les souverains n'eussent alors sanctifié la liberté européenne par le cachet de leur approbation, puisque dans ce moment même ils se font gloire de revenir au système libéral de leurs prédecesseurs ? C'est avec une générosité inouie dans les annales du monde, qu'ils tracent de leur propre main les lois libérales pour ce même peuple, qui les a offensés si cruellement pendant la longue durée de la révolution française.

Si les siècles à venir ont peine à distinguer le véritable esprit du tems des lumières, que tant de livres aux idées libérales, représentent diversement, ils pourront hardiment en référer à la constitution de Pologne de 1791, à celle de Louis XVI de la même année et à la charte de Louis XVIII. D'autres constitutions représentatives ultérieurement accordées aux nations, bien qu'elles soient diversement modélées en raison de la distance, des usages et des lieux, se trouvent

glorieusement basées sur les principes qui ont dirigé les premières.

Par la charte de Louis XVIII, roi de France, tout incrédule peut se convaincre de l'inutilité des idées libérales fruit de la révolution, car ce monarque n'étant que premier sujet français eut notoirement la même opinion que celle qu'il vient de manifester sur la liberté européenne. Sa charte est un fruit mûri par une longue méditation et la méditation des souverains sur l'esprit public, sur le bon heur des hommes a une toute autre élévation, que celle des hommes du jour sur la puissance des souverains.

Il serait superflu de confondre ici les idées libérales, en rappelant les institutions antiques promulguées par les capitulaires de Charlemagne, par les lois de St.-Louis, neuvième du nom, de Charles V surnommé le sage par une postérité judicieuse, de Louis XII et de Henri IV l'un et l'autre pères du peuple et de tant de bons rois qui comblèrent la nation française de tant de libéralités que jusqu'à présent l'humanité et la république des lettres ne peuvent trop s'en glorifier.

On aurait pu faire remonter encore plus loin ces vérités et c'est en vain qu'on voudrait ravir aux anciens rois l'honneur qu'ils ont mérité en attribuant faussement la naissance des

idées libérales à la révolution française; ce serait oublier que depuis dix-huit siècles, l'Europe entière travaille sur un plan de libéralité et perfectionne par cette voie la civilisation. La philosophie chrétienne est établie sur la liberté surveillée par le roi, image du dieu qui veille à la conservation de l'univers, son ouvrage. Ce serait la dévouer au ridicule que d'en attribuer la naissance et les progrès aux rêveries des philosophes modernes. Ceux-ci en ont au contraire ralenti les ressorts par de faux calculs et des idées abortives. Depuis la naissance du christianisme qui n'admet pas l'esclavage, la liberté est placée sur la même base que la religion et n'a nul besoin d'être hâtée dans sa marche; elle s'élève et se perfectionne par le seul effet des progrès des lumières; il suffit d'en séconder les mouvemens, et en cela, la sagesse des souverains est supérieure à tout l'esprit des sujets.

Ainsi l'humanité ne trouve aucun avantage à l'accueil qu'on peut faire aux idées libérales. Elles n'avaient de succès au contraire à la tribune de Paris, que lorsqu'il s'agissait de désorganiser les monarchies, d'intervertir les propriétés, de saper l'autel et le trône.

Les principes universels d'ordre et d'accord avec la religion ne reposent pas sur des idées in-

déterminées, mais sur des lois et des institutions positives qui changeant pas à pas en raison du progrès des lumières, font avancer et mûrir la civilisation.

Les philosophes du dernier siècle ne montrèrent du génieque pour renverser la civilisation dont ils se trouvaient si bien. S'ils voyaient des abus dans les ministres de la religion, dans l'organisation des gouvernemens, dans les différentes branches de l'ordre social, s'ils les montrèrent du doigt avec l'énergie de l'indignation, il ne s'en suit pas de là qu'ils aient voulu, étant eux-mêmes philosophes, renverser la religion philosophique. On sentit bien cette distinction puisqu'on s'assembla en France constitutionellement et dans la seule vue de remédier aux abus, d'après les avis des philosophes chrétiens.

Mais leur doctrine a été depuis très-mal interprêtée. On alla plus loin, l'astuce la tourna à l'avantage de l'individu et pour le désastre de l'ordre général. Enfin après un règne des idées libérales, règne le plus sanguinaire qui ait jamais existé, l'humanité est en droit de solliciter un repos qui ne peut s'établir que par des idées claires et des lois sages, dont après tout les effets sont déjà connus.

Les idéalogistes ne s'apperçoivent pas, que

les idées libérales sont du ressort des gouvernemens de l'Asie, où l'on ordonne arbitrairement tout ce qui se présente à l'esprit. En adoptant pour principes les idées libérales, on peut calculer d'avance jusqu'où peut se porter la pensée et la volonté sans frein de l'individu ou de la masse populaire. Or les idées libérales bien loin de remédier au désordre causé par les vertiges, ne savent pas même consoler l'humanité souffrante. La nation française a été, il est vrai, accablée de malheurs inouis par les défauts de sa nouvelle logique, mais elle lui a appris en même tems combien est supérieur le prix de l'ordre présent, aux espérances trompeuses d'un ordre à venir. Le présent, malgré quelque désordre, peut se corriger par la plume, l'autre exige du sang. Heureusement pour l'humanité tous les souverains ont remis l'épée dans son foureau et la remplacent par la plume. Par cette haute sagesse tous les leviers qui faisaient mouvoir les passions des hommes, sont brisés et dans le calme universel, il n'y aura plus de moyen d'offusquer la vraie lumière du siècle par les fumées orageuses de toute sorte d'idées libérales.

L'ORDRE SOCIAL.

L'ESPRIT humain est à juste titre frappé d'étonnement lorsqu'il considère les travaux immenses des anciens philosophes-chrétiens dans l'édifice qu'ils élevèrent d'une religion qui a si bien combiné les intérêts du ciel et ceux de la terre pour faire fleurir l'ordre social, qu'on ne connaîssait pas encore dans tout l'univers. On peut dire que la société chrétiennement civilisée n'est aujourd'hui que la nature artistement perfectionnée. Si l'homme est méchant de sa nature, comme le prétendent quelques philosophes, nous le voyons du moins amélioré; s'il est encore barbare dans quelques parties du monde, le chrétien a du moins la conviction intérieure d'être policé et capable de policer et même de gouverner les autres.

Cependant le mouvement est donné pour miner un tel ordre social, sans qu'on se soit donné la peine de former un meilleur système pour le lui substituer. Tout sentiment d'affection pour le souverain, pour la religion, pour les bonnes mœurs et pour tant de vertus sociales, est affaibli et le pouvoir, la discipline et l'obéissance sont considérablement relachés. Le cosmopolitisme

accompagné de l'égoisme marche la tête levée; on n'ajoute presque plus foi à cette vérité chrétienne, que l'affection mutuelle des sujets envers le souverain et des souverains envers les sujets, comme aussi fraternité d'homme à homme, constituent la vraie civilisation du monde chrétien.

La civilisation chrétienne dépend d'un système inappréciable par sa seule stabilité depuis tant de siècles et cependant on ose soumettre la société aux hasards de théories non éprouvées et à travers lesquelles percent les fautes et les ridicules. Le mot moderne d'ordre social inventé par les énergumènes, aux prises avec la religion et la morale et comparé avec les institutions des anciens philosophes-chrétiens, ne présente de toutes parts qu'un mépris affecté pour l'ancien ordre des choses; il n'est qu'une expression vide de sens tirée de la révolution française où tout était à l'ordre du jour; c'est un caractère mystérieux de transubstantiation que d'abord on voulut approfondir, mais sous lequel on finit par ne plus rien comprendre. Ce même fanatisme semble renaître sous d'autres formes. Ceux qui mettent en avant la transubstantiation de l'ordre social et ceux qui leur prêtent l'oreille, ne peuvent dans le principe se rendre compte, de ce que les premiers proposent, ni de ce que les autres doivent faire, car au fond tous désirent l'ordre, et

chacun soupire après la licence, première contradiction d'où naîtront beaucoup d'autres différens.

Il est juste aussi de faire remarquer que l'ordre social n'est pas si facile à manier qu'un corps d'armée bien discipliné ou qu'un couvent de moines façonés à leurs régulations. Personne n'a encore découvert le secret d'une tactique qui, à l'aide de quelques mots, puisse faire manœuvrer le genre humain. C'est envain que dans tous les coins du monde on en exerce avec plus ou moins d'habilité quelques parties, l'ordre social comme l'ordre naturel exigent de certains principes, dont on ne peut s'écarter, sans amener la confusiou générale. Qu'on reconnaisse au moins que celui qui existe aujourd'hui est un œuvre consommé de la plus haute sagesse divine et humaine et aussi favorable aux gouvernans qu'aux gouvernés.

Le mot primitif *d'ordre* fournit seulement l'idée et mitigé par son accessoire *social*, dirige la pensée vers l'ordre social à former dans toutes les parties du monde. Toute fois ces deux expressions mises ensemble, laissent encore un vague dans l'idée, car enfin l'ordre social est divisé, subdivisé et classé en une infinité d'ordres variables, en sorte que ce qui paraît aux uns un désordre, se peint aux yeux des autres comme un

ordre parfait. Le désordre n'est que le négatif de l'ordre, mais le désordre ou l'ordre comparativement d'un pays à l'autre est toujours l'ordre social. Qui pourrait contester que la Turquie, qui nous semble plongée dans un si grand désordre, n'ait pas son ordre social? Rome ancienne était dans un désordre permanent et c'était néanmoins son ordre social. On envisage aujourd'hui les finances de l'Angleterre comme l'image du plus grand désordre et c'est un ordre parfait dans les circonstances où elle se trouve. Il deviendrait désordre ruineux si l'on mettait trop de précipitation dans leur maniement.

Mais combien sont vides de sens les hypothèses dont est travaillé notre siècle et de quels misérables matériaux se servent les novateurs pour construire l'édifice social, leur chimère favorite! Les habitans de la Mésopotamie osèrent, du moins avec quelque raison, bâtir la tour de Babel, puis qu'ils avaient sous leurs yeux le plan et tout le matériel nécessaire pour construire ce grand ouvrage; mais les modernes théoristes espèrent-ils, dans ce siècle éclairé, porter jusques au ciel la tour spirituelle n'ayant pour y parvenir, que des mots vides de sens.

Telle fut pourtant l'impulsion donnée au monde et mise en pratique par la révolution française qui, scandaleusement et sur le grand théâtre

de la représentation nationale, mit en scène le renversement de l'ordre social. C'était le fruit de dix-huit siècles des plus sages travaux, mais on voulait complaire aux individus et l'intérêt personnel s'élève sur les débris de l'autorité légale, plane aux dépens de l'intérêt général et crie à l'ordre en semant partout le désordre. Bien contraires dans leurs procédés à tant de philosophes de l'antiquité qui, comme Socrate, laissaient, pour raisonner, les vociférations à une populace malveillante et concouraient au plus beau système de morale qui eut encore paru.

Il n'est pas étonnant que les révolutionnaires élevés dans l'ordre monarchique, nourris des élémens de la monarchie, se soient enivrés de ceux de la liberté auxquels ils n'étaient pas faits, que par là ils se soient précipités dans l'ordre des esprits rébelles, gémissans dans l'abyme, mais il est inconcevable qu'arrachés ensuite à ce gouffre, ils ne se plaisent plus aujourd'hui aux idées du séjour de la béatitude, où les ont reproduits les esprits du déhors. Ainsi ils préfèrent encore à ce lieu de paix et de bonheur, ces mêmes idées infernales qui troublèrent le monde! *ó pectora cæca!*

L'ordre social offre sans contredit une belle idée surtout si on y attache le modèle de la perfectibilité de l'espèce et sans ébranler les fonde-

mens de la civilisation chrétienne, mais l'idée de l'ordre social est aussi obscure que l'avenir est incertain.

Ce que nous apprend l'histoire non interrompue de plusieurs siècles, les yeux de trente ans l'ont vu et peuvent affirmer que du désordre peut naître l'ordre si, avec ordre on remédie au désordre. Le désordre qui se glissa dans les institutions religieuses et civiles n'est qu'un incident, un abus, une tache, qu'on peut aisément enlever. Quelle que soit la forme sous laquelle un gouvernement se présente, les nations manifestent toujours un attachement prononcé pour l'ordre déjà établi. L'habitude fait envisager à chaque individu l'ordre social de sa patrie, comme un bien héréditaire et quoique né sous le gouvernement le plus despotique, sa patrie ne lui est pas moins chère, qu'elle l'est à l'homme libre sous le gouvernement le plus mitigé. Cette disposition d'esprit et cette chaleur de sentiment en faveur de sa patrie, se cumulent avec la religion chrétienne pour attacher la multitude au pays natal, en lui présentant des jouissances sensuelles, continuées depuis la naissance jusqu'à la mort et prolongées même au de là, dans un éternel avenir. Les ornemens de la civilisation ne procurent à l'homme qu'un sentiment plus fin, plus propre à mieux concevoir,

à mieux jouir. Plus l'esprit est éclairé plus il fournit d'idées de plaisir, plus encore il lui procure de jouissances d'un nouvel ordre dans l'esprit des autres. L'homme ignorant en est entièrement privé, mais la masse de la population tient en tous lieux, plus à la législation religieuse et civile quoiqu'elle ne lui procure que des jouissances sensuelles. L'immortel Henri IV, roi de France, doit principalement la vénération que le peuple accorde à sa mémoire, au vœu qui lui échappa de voir au moindre de ses sujets et tout au moins le dimanche *la poule au pot*. Le peuple en masse de chaque pays est un philosophe matériel et plus parfait peut-être dans sa philosophie, que le philosophe spéculatif dans la sienne. Jamais le peuple français n'aurait sécondé les décrets des révolutionaires s'il n'avait été opprimé, non par le régime monarchique, mais par les abus qui s'y étaient depuis peu introduits; ce fut par cette philosophie matérielle qui aspirait à plus d'aisance et à plus de bonheur qu'on lui présentait comme facile à acquérir, qu'il se laissa tromper. Les anciens législateurs chrétiens connaissaient bien cette philosophie matérielle du peuple lorsqu'ils leur promirent dans ce monde et dans l'autre toutes les consolations imaginables, philosophie bien différente de la philosophie mentale du beau monde.

Tel est l'ordre social qui existe en Europe pour plus de cent cinquante millions d'individus. Quel est le philosophe moderne qui se permettra de le reformer en ordre de spiritualité intellectuelle, à moins qu'il ne nourrisse le détestable desir de voir la multitude s'armer contre toute espèce d'autorité, envahir toutes les propriétés et briser le frein de la religion. La sublime religion chrétienne qui commença par instruire le peuple, n'avait pas pour but d'agrandir le cercle des lumières familier aux savans, aux philosophes, elle ne prétendait au-contraire que mettre les propriétés de tout genre à l'abri des tentatives d'une multitude toujours avide.

En prenant l'ordre social sous le point de vue de la jouissance intellectuelle, tous les gens d'un esprit cultivé peuvent en Europe se flatter d'avoir atteint le but de la perfectibilité. Jamais dans aucun des siècles précédens le torrent des idées épurées, ne déborda plus sur la terre, que dans celui-ci. La France en fut submergée et à peine commence-t-elle à respirer, mais il reste à calculer et à prévoir quel serait le pouvoir dont pourraient user les gouvernemens si jamais les peuples devenaient irréligieux.

Il est heureux pour le Nord que la contagion n'y ait que bien faiblement pénétré. Une certaine résistance, due à la rigueur du

climat, ne cessa de la repousser. On s'y plaît, il est vrai, aux sons agréables de l'esprit du déhors, mais on préfère s'y nourrir des alimens solides de la raison locale. Les vérités religieuses et politiques y trouvent de la considération et l'humanité souffrante est assurée d'y rencontrer, chez tout propriétaire, les soulagemens les plus efficaces. Dans l'esprit du christianisme en effet le mot de liberté n'apporte aucun changement à l'esclavage. Il faut, pour qu'elle la seconde que l'humanité l'en sollicite. L'homme libre vit dans l'esclavage s'il ne travaille qu'au profit des autres, l'esclave qui, paye un tribut modéré s'acquitte envers son maître et s'assure de la plus grande partie des fruits de son labeur, jouit peut-être plus véritablement des douceurs de la liberté que son maître même dominé par tous ses rapports. Ainsi la liberté se met au niveau de la servitude et l'homme libre ne diffère de l'esclave que par multitude de ses devoirs.

Eh : faut-il donc des secousses pour que l'ordre social marche vers sa perfection ? non, sans doute ; la Pologne par exemple libre depuis l'adoption du christianisme, créa, quelques siècles après, le système représentatif. Il n'avait d'autre but que celui de présenter les moyens les plus efficaces propres au perfectionnement de l'ordre social de l'état. La Suède qui jadis eut

des relations intimes avec la Pologne, modéla sa représentation sur la sienne, en y ajoutant particulièrement le quatrième ordre de l'état, composé des paysans. La Russie enfin a depuis un siècle avancé vers la civilisation à pas de géant. Ces trois pays ont changé de face mais non d'ordre social. Les principes sur lesquels il est fondé sont immuables d'où résulte l'espérance d'une civilisation plus pure dans ces contrées que dans celles à principes de convenances.

Le principe théorique de se soumettre à un pouvoir quelconque, pourvû qu'il soit prépondérant, fit perdre à la France l'ordre social. L'amour pour son roi et pour sa patrie se porta trop facilement vers le pouvoir factice ; l'intérêt général, et la France balotée pendant la révolution d'un pouvoir à l'autre, n'eut plus enfin de patrie que dans la personne de Napoléon. Bien loin de là les principes religieux qui lient le peuple au pouvoir héréditaire et légitime, mettent le Nord à l'abri de semblables révolutions. Ils font prospérer dans le calme, l'agriculture et ceux qui y sont dévoués, qu'on peut considérer comme les vrais soutiens de l'état.

Ce n'est pas dans un cadre aussi petit que celui de cet ouvrage qu'on peut faire entrer tous les principes relatifs au soutien de l'ordre so-

cial, mais au moins le principe de justice de Louis XVI y sera rappelé car c'est celui du Nord. C'est d'ailleurs une vérité évangelique que de dire aux hommes : « La justice et tout le reste « vous sera donné comme pour surcroît. »

Le vertueux Louis XVI voulait replacer sur le trône la justice chassée par quelques ministres de ses prédécesseurs. Il convoqua, pour délivrer son peuple de l'oppression, les états généraux. Cet acte le plus important de son administration et de son autorité, montre aux idéalistes que ce monarque n'attachait à l'ordre social que la justice. Sagesse digne de Salomon et digne d'un tout autre prix ! Sagesse bien différente de l'esprit des sujets et qui se trouve la seule intermédiaire entre l'homme et Dieu !

Mais l'assemblée ne voulant pas se renfermer dans les limites d'une telle législation, fit servir avec art les principes généraux et les vérités hasardées au calcul individuel, comme si l'antiquité de l'ordre social pouvait être ramenée à l'enfance de l'ordre même et aux dogmes nouvellement imaginés. Les Français voulaient être libres et, comme le leur reprocha un de leurs représentans, ils ne savaient pas être justes. L'injustice mise dans une continuelle activité contre le trône et l'autel, contre toutes les classes de la société, renversa toute espèce d'ordre.

On put dire alors et l'on doit répéter aujourd'hui, que la déviation hors de la ligne du juste, fit naître l'étude profonde de la force et autorisa les représentans à dépouiller à qui mieux mieux l'espèce humaine de tous ses droits sociaux.

La justice est l'élément de la liberté ; elle est la ligne limitrophe de la politique et de toute morale, car la politique même se laisse combiner avec les branches les plus particulières de la morale. Ainsi les mots de justice et de liberté deviennent synonimes et du relâchement de la justice naît le désordre, mais par l'équité, la liberté s'établit d'elle-même.

La révolution française est responsable à la postérité du principe mis en action d'une souveraine injustice et pendant trente années de suite et le monde a droit de s'effrayer des spéculations théoriques quand tout paraît se mouvoir et que rien ne marche.

Cependant la sagesse divine et l'esprit des hommes, conforme à cette sagesse, avaient marché à pas sûrs pendant tant de siècles. Pourquoi ? Parceque l'on ne peut rien imaginer de meilleur pour garantir l'ordre social, que la religion qui nous fait un devoir de toutes les vertus sociales ; et la justice en est la principale ; chaque individu se trouve à tout moment dans la nécessité ou de la rendre ou de la solliciter.

Pour le général encore, la justice rendue à tout le monde forme une opinion des peuples beaucoup plus puissante, que le pouvoir lui-même de l'autorité, quelque grand qu'on le suppose.

Le langage du jour organe des belles idées sur l'ordre social, restera à jamais inintelligible pour le peuple. Son esprit lourd et qui apprend par lui-même ne parviendra pas à le comprendre; mais il sent bien le mot de justice et dès qu'il ne s'apperçoit plus de son influence, il se revolte. La secte des théoristes en connaissait le caractère positif, quand ses affidés déclamaient énergiquement contre les injustices pratiquées à la cour, dans l'administration des finances et dans toutes les branches du gouvernement. A ce mot d'injustice la nation entière s'émut et ce mot présenté sous tant de faces différentes servit aux ambitieux pour renverser l'ordre social. Le roi Louis XVI ne fut jugé que comme tyran, ne fut condamné que sur le prétexte spécieusement présenté, qu'il avait, envers son peuple, violé toutes les règles de la justice.

L'injustice est donc une arme terrible entre les mains des malveillans pour disposer les peuples à l'insurrection, mais par suite la justice est une puissance du gouvernement pour déjouer toute sorte de malveillance. L'an dernier nous en offrit un exemple.

On sait : que la nation anglaise est enthousiaste de sa constitution à laquelle elle doit la justice, l'aisance et la liberté ; plus de trente mille personnes excistées dans Londres à la revolte, allaient, par une coalition avec les mécontens des provinces, renverser le gouvernement sous les prétextes d'injustice et d'oppression, si la masse de la nation ne s'y fut opposée en faveur de la justice constitutionelle, dont toutes les consciences étaient pénétrées. Or la France en insurrection par des motifs d'injustice et l'Angleterre sauvée par l'opinion en faveur de la justice, en diront plus aux idéalistes sur l'ordre social que si on leur opposait des in folio sur les formes et l'enchaînement des circonstances qui se suivent dans le cours des misères humaines.

Après la révolution française, le mot d'ordre social ne peut jamais être prononcé plus mal à propos. Soit qu'il fixe l'idée sur un passé récent, soit qu'il la porte sur l'avenir ; dans l'un et l'autre cas, il fatigue l'imagination par son immoralité. Il est tems de la voir se reposer en la tournant vers de vrais abus à corriger, tel est le seul moyen de rendre à l'ordre social ses régles et son empire.

L'esprit humain a peine en effet à rien entendre à ce que les théoristes prétendent par

l'ordre social, mais la lumière qui résulte de ces maximes ne laisse plus aucun doute: une marche contrainte vers la liberté gêne la civilisation. L'union entre les peuples et les souverains avance la felicité de tous. Les guerres immorales dépeuplent les états et épuissent sans fruit leurs trésors. Ce n'est pas le nombre de milles carrés mais la population et l'ordre dans l'administration qui constituent la puissance et le bonheur de l'état. L'industrie d'une nation se porte au plus haut degré de perfectionnement, non par la gêne, mais par l'encouragement.

Ces maximes étaient déjà connues pour perfectionner l'ordre social, mais on y peut encore ajouter qu'en sens contraire le luxe des classes élevées fait souffrir le cultivateur, que ce le luxe altère la civilisation, qu'il force le gouvernement à augmenter ses dépenses et par suite à agraver les impôts. Les propriétaires assujétis au luxe sont contraints de peser sur les cultivateurs. Enfin le luxe fait naître une nouvelle colonie de propriétaires factices et l'industrie frivole s'enrichit aux dépens de tous.

Napoléon est celui qui l'a le plus favorisée en introduisant toute sorte de luxe, mais principalement celui de l'augmentation des troupes. Il força les autres gouvernemens à l'imiter pour

se préparer à la défense et dans toute l'Europe l'impôt haussa.

Si le luxe et l'impôt font prospérer ou languir la civilisation, c'est à la science de l'économie politique à y veiller. Ce qu'ils ont de matériel est de la compétence de tout le monde. On cherche envain à cacher la misère humaine dans des hôpitaux où elle trouve les plus généreux soulagemens, l'émigration sensible et empressée de milliers d'Européens qui vont chercher du pain hors du continent, ne paraît pas démontrer la stabilité de l'association chrétienne ; mais ce qui frappe d'avantage les yeux, c'est l'augmentation prodigieuse de maisons de detention que le luxe des arts, de la pensée, de l'imagination a créées et que les gouvernemens sont obligés de maintenir pour soustraire legenre humain aux crimes que la corruption fait naître et que la révolution française multiplia. Les troupes qu'on recrute librement délivrent, il est vrai, la société des mauvais sujets mendians ou vagabonds, mais l'immoralité de ces individus, renfermée dans l'armée, est plus menaçante que protectrice. Ce n'est qu'en Russie qu'on peut dire qu'il existe une armée morale parce qu'elle est composée de cultivateurs peuple naturellement honnête, surveillé par de grands propriétaires, dévoués eux-mêmes dès l'enfance à l'état militaire. Une telle

armée peut garantir l'ordre social chrétien, la religion chrétienne et les traités des puissances chrétiennes ; mais avant l'accomplissement d'une telle garantie, les peuples de l'Europe n'ont-ils pas droit de gémir de l'excès d'immoralité, enfanté par la révolution française qui forcèrent les souverains à rassembler des armées nombreuses pour défendre leur autorité contre leurs sujets, un partie contre l'autre et l'homme contre l'homme. Ce fut un remède extrême, mais il était unique pour sauver l'ordre social et c'est encore sur l'armée que repose le salut général.

Mais ne parlant que de l'ordre général et politique de la société dont la marche est si lente, il faut convenir que l'édifice en lui-même peut paraître étrange à certains esprits. Ils observent que depuis la naissance de la civilisation, il s'est construit de divers matériaux dont aucuns, fournis par un siècle, ne convenaient pas à l'autre, autres tems autres manières de voir les mêmes choses, tout semble comparatif et ces oscillations ne permettent rien de positif.

Cependant l'édifice social est resté debout; les hommes seuls ont erré, tel est le sort que leur reserve leur faiblesse, mais que les idéalistes daignent au moins observer que la marche de l'ordre dans les siècles précédens ne fut jamais précipitée et qu'en aucun tems on ne vit autant

de fermentation dans les têtes humaines qu'on en a vus de nos jours.

Quelle extravagance de commencer par détruire l'ancien édifice sans savoir si l'on pourra le réconstruire à neuf. N'est-il pas évident que cette réconstruction est impraticable puisqu'un tel ouvrage n'est que celui du tems, et d'ailleurs cet édifice n'était pas à la disposition de ce seul siècle; c'est un héritage pour tous les siècles; il n'est point la propriété de la génération actuelle qui s'éteint, mais de l'espèce humaine qui ne s'éteint pas, et le genre humain a droit de l'occuper à jamais.

Enfin le peuple européen n'est pas un corps social qu'on puisse façonner comme les habitans de Taïti; c'est une population antique dont les basses sociales se trouvent composées de différentes pièces rapportées, par les Scythes, les Goths, les Huns, les Vandales, les Tartares, les Arabes etc. On peut avec quelque attention découvrir les défauts d'un tel rassemblement qui repose sur le droit de conquête et sur le régime féodal, mais les plus simples réflexions font sentir l'utilité de cet édifice jusqu'à ce qu'il s'enfonce sous ses propres ruines comme les anciens monumens de la Grèce et de l'Italie.

Ce qui vient d'être dit n'est applicable qu'à l'ordre social général de l'Europe, mais qui peut

se figurer, que dans l'ordre social des vingt puissances qui y sont reconnues pour telles, qui diffèrent entre elles de langage, de mœurs, de caractères, d'habitudes, d'esprit, de climat et de formes de gouvernement, il puisse se modèler un systême universel d'ordre et d'administration, au simple appel d'un mot encore indéterminé, d'ordre social? ôter à chaque peuple les principes sur lesquels il a constamment fondé l'espérance de son bonheur, inspirée par les convenances locales et lui proposer des idées fugitives pour règle de sa conduite, c'est plonger cette partie du genre humain dans une anarchie absolue et dont on ne peut prévoir le terme. Changer l'idéal matérielle d'une nation en idéal purement intellectuel, c'est priver son gouvernement du resort propre à diriger la masse. Les cérémonies que la religion présente aux yeux, contiennent plus le peuple que tout l'appareil de la force armée. La religion commande et impose le respect, la force aigrit et provoque la résistance. Quels sont les idéalistes qui oseront nier ces vérités? Il ne reste plus que quelques mots à dire encore sur l'idéal mathématique ou autrement sur le matérialisme social.

Cette sorte de matérialisme ne sera jamais peut-être portée aussi loin qu'elle le fut en France avant sa révolution. Cette aimable na-

tion servait de modèle à toute l'Europe et contribuait à son bonheur en créant, pour l'homme civilisé, un nouveau monde des jouissances qui faisaient disparaître ce qu'il y a de rude et de brut dans les dons de la nature. Elle lui fit goûter avec délices les illusions attrayantes de tous les arts dans ce séjour trop souvent arrosé de larmes. Cet art des jouissances fut porté, du moins pour les premières classes de la société, au plus haut échelon de la perfectibilité. Toutes les ramifications sociales tendaient également à se complaire entre elles, à jouir par d'heureux échanges des avantages personnels à chacune, à s'inspirer mutuellement le goût et le sentiment des plaisirs. Noblesse dans les procédés, dans les manières, dans tout ce que traçait la plume des écrivains; quelle force morale n'en résultait-il pas entre les mains du gouvernement? Et pour le public quelles richesses morales à conserver!

Cet art philosophique d'être en harmonie avec la société et par conséquent avec le gouvernement, est en grande partie perdu et il se trouve remplacé par le matérialisme de la simple nature, vis-à-vis la société, et par la dissonnance vis-à-vis du gouvernement. Ce changement qui reflua dans toute l'Europe, date de la révolution. La représentation nationale

française malheureusement composée dans sa majorité d'esprits grossiers ou de peu d'éducation, eut toute la facilité possible pour renverser non seulement tout ce qui était poli et civilisé, mais encore pour offrir le modèle d'une nature grossière dans tous les genres matériels et intellectuels. La nouveauté plaît naturellement à l'homme ; les deux sexes la reçurent avec enthousiasme et trente années de confusion ont forcé à s'en faire un besoin. Buonaparte voulait introduire l'ancienne civilisation matérielle, mais il ne trouva plus sous sa main les personnages civilisés propres à civiliser les autres.

Ainsi dans cette courte époque qu'on peut appeler une miniature historique, il se présente deux sortes de civilisation, l'une artistement perfectionnée par les siècles, l'autre forcement établie par le fer. L'empire de la mode domine toujours les formes extérieures, elles ne peuvent être ridicules, mais à l'égard des principes conservateurs de l'ordre social, il est du ressort de la république des lettres de les réhabiliter, car ils sont décriés. Le matérialisme religieux est presque disparu dans plusieurs contrées de l'Europe, si la moralité intellectuelle ne se conserve pas, la religion chrétienne, composée de ces deux élémens court risque de s'éteindre dans les révolutions à venir.

Une remarque importante doit terminer cet article. Dès que la religion chrétienne parut dans le monde elle se trouva en guerre avec le paganisme. Le sang de ses martyrs, versé pendant trois siècles, réussit à la placer sur le trône. Bientôt après elle fut attaquée par les Barbares, mais plus tard et plus vivement par l'Islamisme. Il n'y a qu'un siècle qu'elle manqua d'être renversée ; mais un royaume du Nord prévint sa chute en chassant les Turcs loin des murs de Vienne qu'ils assiégeaient. On sait que le roi Jean Sobieski fut proclamé en Europe le sauveur de la chrétienneté. Depuis près de trente ans les chrétiens, n'ayant plus d'ennemis, se firent révolutionairement la guerre les uns aux autres. Paris triompha et fit règner un moment la déesse de la raison ; la lutte a duré longtems et enfin le Nord vient de sauver la religion, en sauvant l'Europe. Que reste-t-il à dire d'après ces faits ? Sinon : que le règne des idées métaphisiques obscurcit les vérités chrétiennes, pour faire prospérer l'irréligion et le désordre. On cherchait la liberté sans s'appercevoir que la religion chrétienne n'est autre chose que la liberté fondée sur les ruines de l'ancien esclavage. On cherchait le droit de l'homme dans les livres de Rousseau, tandis qu'il se trouve dans la religion qui, en écrasant la barbarie, éleva le

chrétien à la dignité de l'homme. On cherchait une constitution et la religion en offre une donnée par Dieu lui-même. Le trône chrétien y lit son droit, le peuple y découvre le sien. Tout le systême constitutionel se trouve lié à la loi divine. Les institutions, la morale, les principes, les maximes, les devoirs, les sermens, le culte, l'instruction, jusqu'aux pensées de l'homme dont il doit compte au ciel, tous les liens qui peuvent unir l'homme à l'homme sont basés sur l'esprit de la religion.

Cette religion possède un dépôt précieux de philosophie où ont puissé les plus grands écrivains. Grotius, Puffendorff, Montesquieu, Fénélon, Buffon, Hume, Voltaire, Rousseau et tant d'autres ne se rendirent célèbres que pour avoir su méditer les livres sacrés. C'est là qu'ils ont trouvé les matériaux les plus utiles qui leur ont servi à composer leurs meilleures productions. Aucun d'eux ne fut impie au point de vouloir renverser le trône ou une telle religion à qui ils devaient leur droit au titre de philosophes-chrétiens, mais tous désiraient épurer l'église, et non la religion, de quelques abus dont il résultait du scandale. Chacun d'eux cherchait à sa manière, à faire avancer l'ordre social dans sa perfection chrétienne. S'ils n'ont pas été compris ou s'ils ont été mal interprétés,

ils ont du moins la gloire d'avoir été appréciés par les souverains du siècle passé qui les honorèrent publiquement de leur bienveillance. Quel prix convient-il à présent d'assigner à leurs successeurs, indignes du nom de philosophes, mais seulement apôtres de l'irréligion et du désordre?



LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Ce nom de révolution française excite au moment où on l'entend prononcer, la haine la plus vive et le plus profond mépris. C'est la définir faiblement que de dire qu'elle a été un appel aux passions et aux écarts, une rupture civile avec la religion, le trône, la magistrature, une violation encouragée de tous les devoirs de chaque individu, on peut assurer encore qu'elle greffa dans tous les têtes humaines un esprit tel que tôt ou tard la civilisation humaine court risque d'être remplacée par la civilisation de l'athéisme. La révolution a attaqué à la fois l'ame de la société, qui est la religion, et son corps qui est la politique, et depuis son explosion on ne sait rien, on n'espère rien, on n'aime presque rien.

Ce monstre mérite d'être démasqué. Il a intimidé par sa fausse doctrine les honnêtes gens et les propriétaires, pour ouvrir une route large et facile aux fortunes particulières, aux dépens de l'intérêt général. Les esprits sont encore tellement abattus et découragés qu'à peine osent-ils se frayer un sentier à travers le torrent des erreurs pour se mettre à la recherche du trésor des vérités légué par les générations précédentes.

Ce mot de révolution appliqué à la série des événemens arrivés depuis trente années se trouve aujourd'hui honoré par quelques écrivains du titre de révolution européenne, tandis que le Nord y attache une idée d'horreur qui ne s'effacera jamais du souvenir des hommes, ce qui prouve que l'Europe repousse avec indignation le déshonneur que lui ferait une telle qualification. A l'appel de ce mot la nature frémit de la même manière que l'esprit s'épouvante à celui d'idées libérales auxquelles on essaira peut-être un jour de déférer la même épithète. Mais cette nouvelle génération d'idées incohérentes ne produira pas une garantie suffisante à pouvoir modéler l'espèce humaine ; jamais le monde n'obtiendra ni calme ni bonheur.

L'odieux assemblage de faits extraordinaires arrivés en France, n'est pas la révolution européenne. C'est le fruit de la science submersive qui, comme l'esprit des sots, sait merveilleusement bien détruire, mais ne possède aucune combinaison pour réédifier. La révolution du tems qui embrasse toutes les parties du monde civilisé, est toujours en harmonie avec l'esprit du siècle. En France on a dérangé cette harmonie pour substituer à l'esprit du siècle un nouveau systéme infernal qui organise la déraison, le vice et le crime. Ce systéme se répandit dans la

plus grande partie de l'Europe. Le renversement d'une monarchie n'est point à proprement parler une révolution, c'est une contre-révolution. Si l'on nommait la création du dictatoriat une révolution, son remplacement par le consulat serait une autre contre-révolution et ainsi de suite jusqu'à l'établissement du despotisme de Napoléon qui opéra une multitude de contre-révolutions et dans l'esprit des hommes et sur la surface de l'Europe. Or dans ce cahos où trouver le vrai sens du mot de révolution? Ou plutôt ne doit-on pas se hâter de le nommer tout simplement: l'insurrection fatale dont le but était d'arrêter la marche des lumières et de détruire.

Dans cette crise on ne pouvait discerner qu'une lutte de diverses opinions et il ne reste dans l'arène que d'anciens principes pour l'utilité de la masse et de nouvelles maximes d'insurrection pour le profit des individus, mais malheureusement la guerre continue, même entre l'espèce et l'homme, bien qu'on sache que la société n'est point établie pour l'intérêt de l'homme, mais l'homme existe pour l'intérêt de la société.

Cependant il tourne à l'avantage des ambitieux de garder *in petto* la puissance du mot. On se plaît de même au Nord à conserver l'idée attaché au mot, qui fait valoir son prix.

L'histoire des royaumes du Nord nous démontre que bien loin d'enfanter de telles révolutions, on n'y avait pas même la connaissance du mot de révolution. Les cas extraordinaires furent nommés événemens ou accidens, et les historiens les classent par époques. A l'égard des soulèvemens, des émeutes jadis dirigés contre l'autorité, ils ne les appèlent jamais que rébellions. A ce mot nouveau et mystérieux de révolution il se trouve tant d'idées annexées comme aux révolutions qui ne cessent de s'opérer dans le ciel. On est en vérité presque tenté d'attribuer la rotation des esprits à l'illustre Kopernik, Polonais, qui, par la création du systême de la rotation des corps célestes, en donna l'idée. Depuis cette invention en effet la révolution céleste ou la révolution terrestre emportent équivoque. Mais sans porter atteinte à la réputation justement méritée de l'inventeur, il aurait rendu un grand service à l'humanité s'il eut laissé la terre en repos, comme elle était avant lui de toute éternité. On sait que cette nouveauté ouvrit une carrière à une foule d'idées qui s'emparèrent des têtes humaines. L'idée du mouvement de la terre leur fit naître l'idée de leur propre mouvement ; il fut emporté comme la terre à travers les espaces et le génie du genre humain s'élança dans tous les secrets de la pla-

nète qu'il habite. L'homme pendant deux siècles ne calcula-t-il pas, ne combina-t-il pas, ne perfectionna-t-il pas le systême de l'ordre terrestre, comme l'avait fait Kopernik à l'égard du systême de l'ordre céleste. Aujourd'hui enfin l'homme est parvenu à se rendre maître de la terre et il plane, en balon, au haut des airs pour y jouir de sa gloire. Si ces travaux d'esprit se resemblent, le nombre des ouvriers est différent. Il y a deux siècles que la science systématique était concentrée dans le seul Kopernik ; aujourd'hui nous avons bien des Koperniks. Autrefois l'homme isolé pensait dans sa retraite, maintenant la masse éclairée pense en grand salon, elle discute, elle agit librement.

Napoléon ne doit sa chute qu'à l'orgueilleuse arrogance d'avoir voulu dominer sur l'esprit général et son prédécesseur le misérable Roberspierre, pour avoir osé heurter l'opinion démocratique. L'esprit général, bien que les incidens empêchent son développement n'est point en stagnation, comme les plaintes de quelques écrivains le font sentir, au contraire il s'étend parce qu'il fermente. Il suit en cela la nature du grain et comme lui il doit encore produire un fruit doux ou amer, selon la saison.

Toute cette digression était nécessaire pour

démontrer la gradation de la fermentation dans les esprits qui, pour un moment en France dégénéra en délire et on se plaît encore à la nommer révolution !

La crise du délire passa, mais la fermentation continuera à l'infini, parce que le dépôt de tant de connaissances de toute espèces de sciences et d'arts, fournira des idées sur lesquelles les hommes aiment à travailler. Franklin en arrachant la foudre à Jupiter ne fit-il pas naître l'idée d'arracher, par tous les moyens possibles le sceptre aux souverains ? La seule idée de blocus présentée par Napoléon ne faisait-elle pas reculer l'Europe en Asie et la Grande-Bretagne jusqu'aux Indes ? L'idée présentée à l'Europe par l'abbé de St.-Pierre sur la diète européenne s'apperçoit dans l'exécution de deux congrès l'un à Vienne et l'autre à Aix-la-Chapelle, et peut-on prévoir quelles idées naîtront encore ? C'est pourquoi on ne saurait donner assez d'attention à ce train d'artillerie phrasé et nommément sur ce mot sonore de révolution, avant-coureur de tant de maux, qu'on tache de rendre honorable peut-être pour ne pas l'assimiler au mot injurieux de rébellion, mais dût-on le sanctifier comme ci-devant la dénomination de la raison, il sera toujours exécrable ce mot par les malheurs qu'il causa, parce qu'on

sait enfin que tout désordre dans un état est un commencement de révolution.

Généralement parlant, la grande marche précipitée de la révolution européenne tire son origine de l'invention de l'imprimerie et des autres découvertes qui pendant plus de trois siècles, répandirent tant de lumières que la révolution était déjà faite avant qu'on songeât à lui donner ce nom. Cette grande révolution du tems mérite certainement d'être honorée, car la liberté existait de fait et il ne fallait pas s'exposer à tant de malheurs pour la conquérir de droit, d'autant mieux que le droit est accordé par la religion même. Il n'en est pas ainsi de la révolution française faite par d'ambitieux fanatiques. Ce n'est pas la grande révolution de la liberté, c'est la contre-révolution ; c'est un ouvrage de faction ; c'est décorer l'ouvrage des hommes du nom de révolution ; c'est honorer leurs écarts et s'en glorifier ; c'est inviter indirectement les hommes ou à imiter une pareille révolution ; ou à se repaître d'un voluptueux souvenir.

La littérature, qui veille de près à l'intérêt de l'humanité, ne peut tolérer un scandale dont l'avenir peut produire un malheur pour elle et qui pour le moment blesse l'évidence historique.

Les révolutions dans l'intérieur de la France, comme dans l'intérieur du sérail, portent le même caractère, les mêmes intrigues, les mêmes factions, les mêmes renversemens, les mêmes intérêts privés et aucun esprit public. On a beau répéter avec affectation dans tous les livres d'histoire les déclamations touchantes contre les noms d'êtres sanguinaires, pervers et perdus par la dépravation qui successivement s'emparèrent de l'autorité pour renverser l'état. Ces noms ne valent pas la peine d'une citation s'ils ne rencontrèrent pas la nation entière pour réprimer leur conduite. Une nation développe toujours un grand caractère lorsque les circonstances l'exigent. L'odieux contraste entre les crimes commis et la douceur de la civilisation française ne devait pas souiller le territoire d'une nation reconnue de tout tems pour aimable, morale et guerrière. Souffrir pendant tant d'années le règne des crimes, c'est s'humilier, à ses propres yeux; les tolérer, c'est les avouer, c'est se rendre responsable au tribunal de la postérité, de tout désordre. Attendre que les étrangers délivrent la nation d'une oppression intérieure, c'est pusillanimité.

L'histoire des hommes ou l'histoire des nations sont deux objets très-différens l'un de l'autre. L'individu étant passager, se permet

beaucoup d'excès. Les nations étant durables ne sauraient s'affranchir des lois immuables de la justice. Confondre les chefs de l'état avec l'état même c'est une erreur personnelle de l'écrivain. Quoique les écrivains aient parlé jusqu'à la satiété des premiers personnages de l'état, s'ils gardent le silence sur la nation même, sans doute c'est parce qu'il ne trouvent pas de traits caractéristiques dignes d'être transmis à la postérité la plus reculée, tels que nous en fournissent dans ce siècle les nations espagnole et russe.

Peu importera à la postérité de connaître les noms ou l'esprit cabalistique des innombrables factions, ou le dévouement héroïque de beaucoup d'estimables individus, qu'on doit admirer et pleurer, mais elle donnera la plus scrupuleuse attention à leur amour de la patrie et à leur héroïsme. Une faction abominable quelconque pouvait vouloir la déchéance du roi, mais la masse de la nation attachée à ses rois depuis quinze siècles, ne devait-elle pas s'opposer à un tel attentat? Un ex-moine, un avocat pouvaient proposer la guillotine juridique, mais la nation devait repousser cet instrument de sa propre destruction. L'effronté Napoléon pouvait se permettre de dire : « Je suis le Dieu « de la guerre et de la fortune, suivez-moi, » mais convenait-il à une des plus illustres nations

de suivre le despote et de le reconnaître pour un dieu ? Convenait-il de se remettre entièrement entre ses mains ? L'usurpateur pouvait bien présenter l'idée d'un catéchisme, et exiger qu'on l'adorât, mais était-il décent que les prêtres disposassent des peines éternelles, était-il digne du peuple de croire à la menace d'être damné, si l'on se dérobait à son obéissance ? Cette marche volontaire vers toute sorte de perversité, d'oppression et de servitude, ainsi que l'assentiment prolongé de tout un peuple, à l'exception cependant de l'estimable Vendée, ne peuvent être attribués à l'Europe, et n'ont rien de commun avec elle. La religion, la morale, la politique, les bonnes mœurs en seraient trop humiliées; elles se trouveraient trop en contradiction avec l'évidence.

La conscience de l'Europe la porte toujours vers ce qui est beau, grand, juste et honnête, et devant sa conscience la France paraîtra plus coupable encore pour le bien qu'elle n'a pas fait, que pour tous les maux dont on l'accuse.

Ce mot de révolution a le pouvoir de mettre en fermentation les passions et dès lors il n'est plus tems de les arrêter, parce que la maladie du corps social se porte à l'instant sur la partie faible du tempérament et le ravage. Il n'est pas bien sûr que les événemens de ce monde ne se

répètent pas, mais il est du moins certain, que ce mot reste soumis à la censure littéraire.

Toute révolution faite par des ambitieux, bien loin d'être la sauvegarde des propriétés et de la liberté, est l'arme la plus terrible de la tyrannie. Rien de plus facile à l'ambitieux que de se servir de cette arme en proclamant une révolution, à ce mot comme sous un étendart, les hommes se rallient à l'instant et font ce qu'on a vu faire en France et ailleurs. Bizarre destinée de l'espèce humaine de rentrer toujours dans le cercle des passions par les seules idées! Les dangers dont le monde peut être encore menacé sont signalés avec autant de vérité que de force dans le cours des faits historiques de la révolution française. Ainsi plus la religion est aujourd'hui dirigée vers le but de l'utilité publique, plus les sentimens sont beaux par leur nature, plus ils inspirent d'horreur pour l'hypocrisie déjà employée. Le moment présent est très-favorable pour émonder les superfétations littéraires et réhabiliter l'esprit du siècle dégradé par la révolution.

Le vrai esprit domina en France comme partout ailleurs, avant la révolution. Au premier rassemblement convoqué légalement en 1788, le roi, les noms les plus connus par l'histoire, la noblesse, le tiers-état, les evêques mêmes et les

prêtres s'occupaient peu comme autrefois de leur saint ministère, mais uniquement d'affaires civiles ou mondaines. Tous désiraient établir l'ordre social, conformément à l'esprit du siècle; rien ne prouve mieux que Louis XVI ait réellement cédé à l'esprit du siècle et à ses lumières, que le texte et l'esprit de sa déclaration publiée le 27 Décembre 1788 où les principes fondamentaux de la liberté et par conséquent la gloire de la France s'y trouve exposée.

Ce n'est pas un simple souvenir qui se retrace ici à la mémoire, c'est un sentiment douloureux sur le retard de la civilisation et peut-être sur sa subversion à venir. Révolution historique calme que le roi Louis XVI seconda, ce n'est pas là ce qu'on doit nommer la révolution française. C'est un événement miraculeux, premier dans les annales du monde et fixé par la providence qui voulait se servir de la France comme d'un modèle de vertus sociales pour les faire fleurir sur toutes les parties du monde. L'Europe était habituée à imiter la France dans sa civilisation et au commencement de l'assemblée des états-généraux, elle ne détournait pas les yeux de ses mouvemens et aujourd'hui même, l'Europe souhaite à cette aimable nation tout le bonheur possible.

C'est la limite posée entre ce que fit antérieurement l'esprit du siècle et ce qu'à fait depuis l'esprit des hommes. Or entre monter à la hauteur de la civilisation du tems, ou descendre à l'irréligion de nos jours, n'offre pas un choix difficile à faire, il est déja prononcé dans tous les cœurs droits.

Le document dont il vient d'être fait mention du 27 Décembre 1788, ne laisse aucun doute sur l'action royale et spontanée en faveur de la liberté, ni du sentiment franc, sincère et bien senti de la nation qui, par reconnaissance le nomma peu aprés le restaurateur de la liberté française. Cet accord mutuel fait voir l'harmonie dans l'esprit du siècle et à juste titre on peut nommer cette courte époque de confiance réciproque entre le roi et la nation, la révolution naturelle.

Mais tout ce qui se fit en France dans l'esprit opposé à l'esprit du siècle, mérite d'être nommé contre-rèvolution, ou si l'on s'obstine à la nommer révolution française qu'on n'étende pas plus loin cette dénomination, car l'Europe n'y participa nullement.

Une telle révolution privée contre la destinée, le roi, la religion, la patrie, n'a de nom ni dans l'histoire des peuples du Nord, ni dans leurs langues. L'expression si forte de révolution

peut à peine se rendre par le mot de rebellion, ou de bouleversement général.

On appèle il est vrai en français la révolution de Suède de 1772 celle de Pologne de 1791, des révolutions, mais l'idée de constitution est attachée à l'une comme à l'autre et on sait que pour parvenir à les effectuer, il n'en coûta aucuns troubles. On nomme ainsi en français la révolution de Puchatzew, mais en Russie et dans tout le Nord elle ne passa jamais que pour une rebellion et elle fut traitée comme telle. Le Nord peut-il admettre l'honneur qu'on prétend lui faire par le titre de révolution européenne quand on sait que les représentans eux-mémes refusèrent à la tribune de Paris le titre d'honorables membres, comme s'ils avaient d'avance pressenti qu'un jour ce nom leur serait retiré. Les principes d'ailleurs dans lesquels on est élevé au Nord s'opposent à toute approbation de ce qui est blamable.

C'est peu dire que jamais ce mot ne plut à personne dans les pays du Nord, mais depuis les malheurs reflués sur leur territoire par l'effet de la révolution française, il n'existe rien au monde qui excite plus d'horreur que ce mot.

Telle est la sensation éprouvée dans le Nord et que l'opinion publique rend manifeste. Les crimes révolutionaires sont restées en arrière,

mais les idées motrices de ces crimes, mises au jour, avancent toujours et se propagent dans le monde intellectuel, jusqu'à ce d'autres idées plus pures les remplacent. On ne les arrête pas quoiqu'elles méritent à cet effet les plus grands efforts. Elles ne nous indiquent pas en effet ce qu'on pourrait substituer à la religion. Serait-ce l'irréligion organisée? Rien au monde n'est plus absurde et le philosophisme ou toute autre religion quelle qu'elle puisse être, ne peuvent fournir autant de sûreté pour l'état, autant de méditations pour l'esprit, autant de combinaisons pour toutes sortes de félicités de l'association civile en grand comme en petit, autant de calculs pour la conservation et le bonheur de l'individu, que la religion chrétienne. Cette religion est la seule qui soit entrée dans tous les détails de la misère humaine, de l'esprit du sexe, de l'âge, de la condition, des forces mêmes phisiques du laboureur; et sa nourriture et jusqu'à ses délassemens, rien n'y est oublié. Cette révolution est déjà accomplie. Aux yeux de la philosophie divine, la révolution française n'est qu'une contre-révolution.

Avant ce renversement de la monarchie française et de toutes les institutions divines et humaines le monde avait une idée très-juste de ce mot de révolution. Aucune immoralité n'y

était attachée. Mais depuis, à force d'en répéter ce mot tantôt en bien, tantôt en mal, on n'en parle que pour ne plus s'entendre; ce qui provient du mélange de l'esprit d'opinion et de celui des idées libérales.

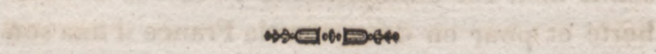
Le fait est que le faux esprit prend la place de l'esprit accrédité et on est comme plongé dans des idées métaphisiques qui, en torrent, se précipitent de l'Occident qu'on peut regarder comme force employée à corrompre et à détruire.

Il y a toute fois lieu d'espérer que la réaction de trente années ne peut tenir bien longtems contre la marche progressive des siècles et de la raison. Du mélange de toutes les idées anciennes et modernes il doit paraître un nouvel esprit d'ordre et de sagesse dont saura profiter l'avenir. C'est aux savans profonds à prévoir le genre d'esprit dont ce siècle sera gratifié et pour le moment c'est l'affaire de chacun de mettre à l'abri le bon sens et les principes les plus sains, contre les orages révolutionaires, qui ne semblent que suspendus.

Les Athées et les Chrétiens luttent encore et c'est peut-être une guerre à mort. Chez les peuples qui ont perdu de vue les leçons de l'expérience, on croit aux devins, aux imposteurs, qui crient au peuple qu'il est souverain. Ils pos-

sèdent l'art de beaucoup parler sans rien dire, et cet art a une méthode un ordre dans les idées propres à la destruction. On est effrayé de voir combien de probités se sont laissé corrompre en Europe. La corruption atteint les mœurs et l'esprit; à peine distingue-t-on le juste de l'injuste, le bien du mal ce qui appartient à César, de ce qui appartient à Dieu. C'est sous ce point de vue positif, sensible et réel que les progrès de la révolution aujourd'hui vaincue mais non encore étouffée, se laisse envisager. L'homme du dix-neuvième siècle est déjà fait à un autre élément. Il a un autre corps une autre ame, une autre intelligence, d'autres passions et d'autres besoins. Une telle révolution ne peut avoir d'autre dénouement, que la restauration générale de la société, ou bien le bouleversement de la civilisation chrétienne. En ce moment l'intérêt attaché aux propriétés qui sont entre les mains de gens qui les défendent, retient la génération dans les bornes de la civilisation chrétienne ; mais cette génération devenue plus tard propriétaire elle-même, ne se gênera plus dans sa pensée et dans ses actions. Aucune constitution moderne ne contiendra les peuples, si le levier de la religion est brisé. Reste, dira-t-on, l'armée; mais c'est l'instrument, et dans le moment où l'on s'efforce ici de jeter

quelques traits de lumière devant les pas de ceux qui s'égarent, on lit dans les papiers publics que le transport de 500 hommes envoyé de Cadix en Amérique pour calmer l'insurrection a massacré ses chefs pour passer chez les insurgés. *Principiis absta* ; c'est le vœu de tout bon Chrétien.



DE LA LIBERTÉ MODERNE.

Il n'est que trop certain que l'esprit des hommes du jour s'éleva à la hauteur de la liberté, bien qu'il eut perdu son bonheur ancien. Napoléon sentit bien cet enthousiasme en faveur de la liberté et pour en détourner la France il fixa son attention sur l'honneur accompagné de tous les attraits de la richesse métallique et il obtint une victoire complette. La France entière oublia la liberté; elle ne parla plus que de l'honneur et avec cet honneur elle ne rougit pas de se deshonorer en acceptant le despotisme, élément contraire à celui de la liberté. Que de réflexions à faire sur l'homme et son idole chérie du bonheur dans un siècle de la plus stoïque indifférence! Encore est-il vrai de dire que l'honneur, du tems de François I[er] fut une des plus sublimes vertus, mais de nos jours il a été converti en un salaire.

La France relevée aujourd'hui par un bien fait de la providence, aspire à goûter de nouveau les douceurs de la liberté et ce désir hautement exprimé dans les salons, influe sour toute la société. Il est bien senti sur tous les points comme

l'étaient ci-devant les vastes idées révolutionaires.

Cependant ce passage subit du despotisme sans borne à une liberté illimitée s'il doit étonner l'univers, la littérature le trouve contraire aux progrès de lumières et à la nature de la civilisation. Dans le monde matériel tout a ses limites et le monde moral ne peut subsister sans bornes. La liberté est un mot vague comme celui de l'univers. Ce dernier a ses ramifications limitées. Le premier doit être subordonné aux réglemens. La liberté plénière n'est propre qu'aux contrées sauvages et cette liberté proclamée ci-devant par les fanatiques à Paris, ne convient nullement à la société chrétienne. Elle est obscurcie par les fausses doctrines et elle rend le Chrétien moralement libre sous la dépendance des vaines opinions des autres, tandis que les enfans de Dieu ont une liberté réglée par leur père, le grand être.

On se tromperait fort si l'on croyait que dans les gouvernemens que nous nommons barbares ou souverainement despotiques, la liberté n'est pas admise. Elle y existe. L'espèce humaine s'anéantirait bientôt si l'action libre pour se propager, pour subsister, pour étendre sa civilisation, lui était interdite. L'ordre social d'un pays soumis au pouvoir barbare et sans frein, se

base sur la liberté de fait très-favorable à la masse et s'il arrive que l'individu riche ou puissant soit opprimé, on peut dire aussi que sous le meilleur des gouvernemens possibles, il est peu de membres de la société qui n'y soient exposés. Peut-être même que dans le calcul des oppressions la balance ne serait pas en faveur de ce dernier. Dans les gouvernemens d'Asie il y a sans doute plusieurs Pachas, qui se montrent les véritables sangsues du peuple, mais n'y en a-t-il pas quelques milliers qui dans une administration quelconque, confiée par un gouvernement sage ne se conduissent pas mieux. Etre dépouillé grossièrement, ou l'être avec politesse, offre une chance égale à la forme près.

L'homme dans l'état de nature n'a pas, il est vrai, les belles idées de la liberté, mais il jouit de la liberté d'habitude; car il est heureux et parfaitement sous les même rapports, que la masse civilisée. La religion, la morale, la société, la jouissance, l'amour concourent à son bonheur. L'homme né sous les gouvernemens barbares de l'Asie est libre, parce qu'il commerce et son commerce est plus étendu que celui de l'Europe; il est libre puisqu'il est industrieux. Un morceau d'étoffe de la Chine, des Indes, de Perse ou de Turquie fait rougir à l'instant toutes nos fabriques européennes. La différence de cette liberté

asiatique à la nôtre ne consiste que dans la jouissance spirituelle. L'étude approfondie de la liberté en fait connaître les droits. La civilisation est la perfection des lois. Il n'y a de vraie civilisation que chez les peuples chrétiens qui malheureusement veulent trop s'assujetir aux exemples des Grecs et des Romains, sans faire attention que le christianisme est incompatible avec la civilisation payenne. Cette liberté des anciens, tant désirée, ne serait plus liberté civilisée qui exige un art relatif aux bases de la civilisation. C'est par la révolution française que nous avons appris à ne voir que les abus dans les meilleurs choses, et les avantages dans les plus mauvaises. L'ignorance n'élève pas l'ame à la hauteur et si l'on croit en Europe qu'il y a plus de dignité pour l'homme, comme Voltaire la prétendu, de se nourrir de feux intellectuels, le barbare ne peut encourir aucun blame, puisqu'il ne sait pas penser, de n'adopter que le matériel pour tout aliment.

En mettant en balance la législation barbare, basée sur le matérialisme et la législation européenne fondée sur la spiritualité, les esprits auront une ample matière à s'exercer.

Ne serait-il pas plus utile d'envisager, en attendant, la liberté sous le point de vue de

pure spiritualité. On veut étendre ses limites à l'infini; l'esprit humain ne les connaît pas à la vérité, mais s'il est véritablement éclairé, il est contraint de se prescrire à lui-même des limites pour ne pas s'égarer dans les espaces imaginaires, comme fait le barbare lorsqu'il plane sur son avenir relatif aux jouissances de l'amour phisique.

La vraie liberté existe de fait, et de jour en jour acquiert son droit politique dans les chartes; il ne s'agit donc que de perfectionner la liberté spirituelle, qui est tout autre dans ce siècle que la liberté de conscience. Ce travail est de la compétence de ce siècle qui doit réparer les domages causés par l'esprit submersif de la révolution française.

La liberté est sans contredit un don du ciel, mais savoir être libre sans heurter l'ordre social, est l'affaire et le devoir des hommes civilisés. Peu importe à l'espèce que les hommes changent quelques fois les formes matérielles de la civilisation; ils y attachent même aujourd'hui l'idée de la liberté, mais quels que soient les vêtemens dont il est couvert, il n'en est ni plus ni moins libre. Il court seulement le risque de devenir esclave et barbare s'il n'a pas soin de fonder sa liberté sur des principes stables et immuables.

Nous ne vivons pas dans les siècles de Thémistocle ou de Sylla pour prétendre être libres comme eux. La civilisation chrétienne nous a amenés à un autre genre de liberté. Ce nouveau genre consiste à ne céder qu'aux impressions d'une ame droite et raisonnable, à renoncer à tout artifice, à toute injustice, sources de haines, d'ambition et de désastres. Les progrès de lumières firent appercevoir toutes sortes d'abus et de préjugés contraires aux dévelopemens de la liberté, mais en même tems ils montrèrent, dans plusieurs contrées, le moyen efficace d'enchainer les préjugés et de confondre les abus. Ce grand et important moyen consistait à se donner une constitution, qui peut servir à la nation qui se la procurait, d'évangile politique.

Par cette simple acquisition l'esprit moderne qui veut être libre sous un sceau scientifique et reglémentaire, se trouva délivré de toute inquiétude à cet égard et acquit par là un degré de plus de jouissance spirituelle. Cela semblait d'autant plus nécessaire que les esprits avaient été précédemment fort agités sur les formes du titre civil de la liberté sans songer au titre qui résultait déjà en leur faveur des hommes des principes religieux.

La question si témérairement débattue dans

les tempêtes révolutionnaires pour savoir si l'autorité du roi est au-dessus de celle du peuple ou celle du peuple au-dessus de celle du roi, avait déja été bien clairement décidée par le législateur universel qui, par sa loi, avait mis le roi au-dessus du peuple à l'effet de garantir la plus précieuse de toutes les libertés, la liberté chrétienne; mais alors on voulait la liberté de Brutus, on aspirait à fonder une lotterie dont on pouvait obtenir le premier lot. Les Catalina modernes se bercent peut-être encore de cet espoir, puisqu'ils ont conservé leurs couleurs.

L'esprit général s'étant aujourd'hui parfaitement familiarisé avec toute espèce de systême, a acquis la faculté d'en adopter un représentatif, où par des divisions, des subdivisions, des classes mathématiquement fixées de l'administrateur et des administrés, il organise la machine en son entier, pour l'action de la liberté.

L'homme sera libre de faire les lois administratives pour le bonheur de la société, mais il ne pourra toucher aux lois fondamentales déjà établies par la religion en faveur de la société. L'autorité des rois reposait autrefois sur l'armée, mais l'armée ayant manqué à deux ou trois souverains, les rois doivent trouver un appui dans les lois fondamentales et sans cette combinaison leur autorité courrait trop souvent le risque

d'être sans effet. L'ordre social en pourrait-être renversé. C'est pour cela qu'une nation qui voudrait plus de liberté pour elle que pour l'autorité royale agirait en sens contraire du véritable intérêt de la liberté, car pour en défendre les droits et la maintenir dans toute sa vigueur, l'autorité royal doit avoir plus de liberté dans l'action que la nation. Sans ce contre-poids la liberté se convertit en licence, la civilisation rétograde et cesse d'exister et la barbarie s'empare du sceptre. Tant que le sénat de Rome fut roi, le peuple fut libre, mais dès que le pouvoir fut hors de sa main le peuple tomba dans l'esclavage.

Ainsi l'organisation moderne civilisée, qui se plaît à classer tout en ordre méthodique pour surveiller plus aisément chaque partie administrative (car la religion relâchée ne les surveille plus,) ne peut plus faire envisager la liberté comme un pouvoir absolu autrefois entre les mains des républicains, mais comme une émanation de l'autorité monarchique, afin que chacun jouisse de sa portion de liberté accordée par le contract primitif.

Une telle liberté civilisée est un réglement qui enseigne les devoirs de la liberté et qui prévient ses abus. Une telle liberté tempérée convient aux circonstances dans lesquelles se trouve

l'Europe. Cette dose de liberté est suffisante pour opérer le bien de l'avenir. Ceux en effet qui ne la veulent pas ne savent pas se qu'ils veulent et ceux qui la veulent ne savent pas ce qu'ils veulent, et tout tombe en confusion. La liberté devient en effet un poison pour la contrée dont l'horison n'est pas épuré.

La France voulant l'engloutir toute entière en elle-même eut des convulsions horribles et laissa un exemple mémorable à tous ceux qui sont dévorés de la soif de la liberté. Peut-être se convaincront-ils que désirer la liberté et être libre sont deux choses peu conciliables, quelque probabilité que l'esprit puisse y soupçonner.

La civilisation n'est autre chose que l'art, la liberté, qui est principale de ses ramifications, n'est de même que l'art. Si l'individu peut dans sa carrière bornée apprendre à le bien connaître, il faut aux nations des siècles pour s'en instruire et se familiariser avec lui. Le mot de liberté ne rend pas les peuples libres, fût-il prononcé même en Asie; il n'y serait pas senti; le paysan s'égairait aux dépens de celui qui lui dirait: »Tu es libre, mais tu es contraint de travailler, de payer, d'aller grossir l'armée, le tout au profit des autres.« Ce mot au contraire est en Europe un tyran prêt à ravager à massacrer, à détruire le troupeau paisible de l'état si on ne

l'enchaine pas d'avance par les devoirs religieux et civils. Les cœurs déjà corrompus ne peuvent changer par la politique libérale, mais seulement par la religion et si elle se trouvait sur eux sans effet, il n'y aurait plus à employer alors que la surveillance de la force armée, dernier et déplorable moyen !

Les philosophes français crurent connaître à fond cet art, et dans leur parfaite conviction, ils proclamèrent hardiment la liberté. Il leur devint bientôt impossible de retenir le peuple français quoique civilisé et ce même peuple auquel ils venaient de donner la liberté, les massacra au nom de ce même don qu'il venait d'accepter. Les noirs affranchis par les commissaires français à St.-Domingue firent également le premier essai de leur liberté en immolant à leurs souvenirs les hommes mêmes qui leur ouvraient l'avenir le plus brillant. Jamais de tels excès n'auraient eu lieu si ces indiscrets novateurs avaient respecté à la fois le trône et l'autel, la sûreté personnelle et les propriétés.

La liberté qu'on ne sait pas manier devient sous tous les rapports la plus cruelle tyrannie. Le despotisme est cent fois préférable à la liberté désordonnée. Pour gouverner un peuple libre il faut plus que de l'esprit. Les Demosthènes, les Cicérons qui gouvernèrent les hommes

dans l'ordre du républicanisme ont démontré cette vérité, et pour régir des hommes à demi-libres, Napoléon a prouvé qu'il n'y avait d'autre instrument qu'une armée.

La Pologne libre pendant tant de siècles aurait mille fois nagé dans le sang au milieu des orages de la liberté, si cet art ne lui eut pas été familier. La liberté y fut presque sans bornes, mais l'art à la diriger ne fut pas moindre. Quel art n'emploie pas l'Angleterre à diriger cette même liberté? Toute civilisée qu'elle est, toute parfaite que nous semble sa constitution, elle périrait si l'on ne savait pas se servir de la tactique anologue à la liberté et aux circonstances dans lesquelles elle se trouve.

Beaucoup d'écrivains du siècle dernier et du nôtre parlent avec extase et en termes pompeux de la liberté, mais un républicain élevé dans le pur élément de la liberté, s'apperçoit bientôt que loin de savoir sentir ce qu'ils veulent d'écrire, ils en connaissaient à peine le nom. L'usage de la liberté ne s'apprend pas par la théorie, mais seulement par la pratique, et celle qui fut mise en scène sur le grand théâtre de Paris, fut un véritable charlatanisme qui apprêtera à rire aux générations futures pour peu qu'elles se soient familiarisées avec la liberté et pour peu que ses huit constitutions théoriques.

puissent leur parvenir. En attendant si les zélateurs de la liberté saisissaient bien le mot de bonheur, ils parviendraient plutôt à la liberté.

Ce n'est pas ici le moment de faire l'énumération des talens et des combinaisons que demande la science de la liberté surtout civilisée, bien différente de la liberté de la république de Pologne, mais on peut avancer avec impartialité que si l'esprit ne commence pas par se pénétrer du sens des chartes des rois, pour former progressivement l'esprit public, la liberté, sans cette garantie, ne saura se soutenir. Le torrent idéal submergera avec le tems toute apparence de bonheur. On parviendra plutôt à la liberté à pas insensibles par le bonheur même par la raison et par la pratique.

L'esprit de ces hommes rares qui jouèrent de grand rôles à la révolution, s'élèvera souvent au-dessus de leur siècle et ils ne manqueront pas d'imitateurs. On est toujours plus émerveillé de la grandeur philosophique que de l'excellence de l'administration intérieure. Les faux pas alors se multiplient et l'on cherche des voies détournées sans penser au chemin droit de la liberté tracé dans les constitutions. Le premier pas coûte seul quelques efforts. S'il y a des crimes qui semblent être utiles au cou-

pable, l'espèce humaine ne peut néanmoins être induite en erreur par la littérature et il convient de dire que les chartes promulguées, sont basées sur les bons principes anciens. Le droit de liberté y est assuré. Tout y est conforme à l'opinion d'un siècle éclairé. Tant de motifs sages ne peuvent être méconnus ou violés par l'esprit théorique. Les bonnes actions des rois doivent emporter la balance sur les méfiances colorées des sophismes. L'intérêt de l'humanité le requiert d'autant plus, que la révolution française a miné la morale universelle et fondamentale des états, que la religion se trouve affaiblie et l'amour du prochain remplacé par l'égoïsme. L'homme cesse d'être père, ami, citoyen et penche vers l'apathie; l'autorité demeure sans respect, la vertu sans prix. L'injustice ne reçoit plus la flétrissure de la honte, la soif de l'or, le mépris des mœurs, une indifférence absolue sur tout le reste augmente de jour en jour.

La liberté n'est d'aucune utilité pour guérir ces maux qui se font appercevoir dans toute l'Europe; ou du moins il faut pour cela que l'esprit humain s'élance vers la civilisation antérieure qui lui procura le premier degré de liberté et qu'en père de famille il use de son autorité monarchique pour rappeler sa famille au bonheur. Sans vertus sociales tout pays tombe tôt

ou tard sous le joug du despotisme, et chaque famille, dont l'ensemble compose l'état, dans la dépravation. L'égoïsme qui ébranle tout état jusques dans ses fondemens est le plus grand fléau de la liberté; la liberté demande les plus grands sacrifices en faveur du bien public. L'égoïste est insensible au bonheur d'autrui; les calamités publiques ne l'affectent pas; il rapporte tout à soi. L'amour du souverain, celui de la patrie ne sont à ses yeux que des mots. Étrange contradiction! on veut être libre comme on le fut à Rome et jamais peuple ne fut plus dévoué à l'intérêt public, que les Romains.

Tel est le siècle où nous vivons. Les lumières, il est vrai, ont fait des progrès mais avec elles s'est montré un luxe inconnu à nos ancêtres et avec lui et par lui l'irréligion et l'égoïsme sont parvenus au comble. Pour arrêter la progression de ce désordre, ce n'est pas à la liberté qu'il faut recourir; elle plaît sans remédier à rien; mais il faut s'abandonner prudemment à la bienveillance active des trônes qui seule, peut par sa sage modération et par sa fermeté calme, arracher le genre humain aux dangers d'une telle position, et le replacer sur la route du bonheur.

La révolution française a fait tout le mal, elle a tout changé; elle a jeté dans les esprits

une versatilité qui ne leur était pas naturelle. Un sombre affligeant s'est répandu dans la société ; elle n'offre plus ni gaîté dans les esprits, ni sensibilité dans les cœurs. On ne vit que pour détruire sans s'embarasser s'il y aura des matériaux pour relever l'édifice.

Les peuples régis par des monarchies eurent un moment la soif de la liberté, à laquelle on accordait tous les attributs de la divinité, ils peuvent juger à présent, que la liberté n'est qu'une divinité secondaire et qu'il est important de revenir au principe qui donnait, avant ces crises, le premier rang à l'image de la divinité sur la terre. Chaque souverain est le père, le bienfaiteur, le tuteur de son peuple et plus il en est aimé, plus il tâche de sacrifier ses forces morales et phisiques au bien de ses enfans. Ce n'est que par une mutuelle confiance que le système moderne de la civilisation peut de jour en jour se perfectionner. L'autorité des souverains entravée par la liberté française s'y refuse, et cette liberté n'est pas le principe d'un siècle éclairé; c'est un essai de l'ignorance, une tentative nouvelle de factieux contraire à la liberté, contraire à l'intérêt des nations qui n'ont d'autre garantie pour leurs institutions de civilisation que dans l'autorité des souverains légitimes. La liberté qu'on regarde comme une divinité doit être sur-

veillée par une divinité plus puissante encore et sans cette organisation elle tombera bientôt en dissonnance.

C'est par cette raison que la liberté de la presse doit se trouver aussi en harmonie avec la civilisation. Le modèle de cette civilisation se trouve tracée dans la charte des rois. La liberté fondée sur la raison n'en reçoit aucune limite; et si au délire de la liberté les remèdes sont appliqués, il n'y a plus de quoi s'étonner d'après les malhenrs révolutionaires dont elle fut cause. C'est une sagesse législative d'autant plus indispensable, que les hommes sans frein s'opposent à tout acte d'autorité légitime, pillent, brisent, démolissent et haranguent encore sur des tas de débris pour engager la populace à les imiter.

Il a paru un grand nombre d'écrits pleins de motifs imposans sur l'utilité et sur la liberté plenière de la presse. Les progrès des lumières semblent l'exiger, mais écrire contre la liberté chrétienne et dans le sens révolutionaire, pour enflammer les esprits, c'est s'emparer des moyens reservés au bien, pour propager le mal et nuire à l'humanité entière. Cet abus permis pendant le cours de la révolution française, mérite dans un tout autre ordre de choses d'être réprimé avec soin. L'humanité qui sort d'une maladie cruelle

et qui n'a besoin que de bons alimens, exige à cet égard, au moins pour le moment, la plus grande surveillance.

Pendant le règne de l'absolue liberté de la presse, le monde n'a rien appris; il apprendra plus par la presse limitée. Si l'on voulait d'ailleurs méditer ce qui a déjà été écrit dans les livres sacrés et profanes, l'Europe avancerait plus en civilisation, que par la lecture de tout ce qu'ont imprimé les modernes.

La défense d'imprimer ce qui ne convient pas à l'ordre établi ne sera pénible que pour des têtes exaltées, il tournerait plus à compte de la liberté de la presse de faire valoir toute la sublimité de l'esprit du Christianisme dont l'autorité des siècles comparée à celle de la tradition prouve la civilisation et plus parfaite et plus salutaire non seulement à la masse mais encore à l'individu. Les sociétés bibliques doivent avoir senti cette vérité, quand faisant un usage honorable de la presse libre, elles n'épargnent ni soins ni frais pour multiplier dans l'univers la sainte bible, vrai code de la philosophie nommée la sagesse divine. C'est une mesure de la conviction intérieure pour sauver la chrétienneté de l'esprit corrupteur. Ce livre sacré contient en effet la constitution et la civilisation politique, morale et matérielle, portée au dernier

point de perfection. Le mouvement contraire donné par la révolution française pour conquérir, par la force, la liberté est une des plus grandes extravagances sorties de la tête humaine. Est-il de fait un seul chrétien, on en excepte les fanatiques de la révolution, qui n'avoue que l'établissement de la religion est la base la plus solide de la liberté, quelle est positive et en activité, qu'elle ne demande aucune garantie, qu'elle à déjà délivré le monde de l'esclavage et quelle n'a besoin que d'être appropriée à la marche de la civilisation sous l'autorité des rois? Cette religion n'impose plus aucun tribut sur ceux qui lisent et la masse entière de la population en profitera. Des trésors épuisés, de vastes et florissantes contrées dévastées, des trônes ébranlés, le découragement et même l'anéantissement de l'industrie et le relâchement de tous les principes réclament le secours des plumes énergiques contre ces écrivains légers qui ne se plaisent que dans le désordre. C'est trop prétendre que de vouloir assujetir l'esprit et le cœur de l'homme à l'esclavage du mauvais esprit, à toute épidémie on oppose la quarantaine et la fièvre révolutionaire, n'en doit pas être exempte. Les différens journaux et les feuilles périodiques ne sont nullement dangereux. Une mauvaise pensée du jour se trouve

réfutée par le journal du lendemain; mais un livre sérieux, méthodique et corrupteur reste dans les archives comme une déclaration de guerre, et on l'en tire en tems et lieu, comme les révolutionaires Français l'ont prouvé. Il n'a pas moins de force que l'armée rangée en ordre de bataille et la blessure portée à l'esprit et au cœur est sans remède.

Après avoir parlé de la liberté conformément à l'esprit de l'Occident, il est juste de dire un mot sur l'esclavage.

Les premiers philosophes chrétiens, inspirés par le St.-Esprit, établirent une religion de persuasion pour délivrer l'humanité de l'esclavage et de l'erreur. C'était procurer aux misérables l'aisance sans blesser aucune propriété. Dans ce système de persuasion les vérités sont tellement mises en lumière que les souverains, les propriétaires et les peuples se laissèrent en effet persuader et s'en trouvèrent bien. Or la spiritualité dont les premiers législateurs se servirent pour convaincre le monde sur la nécessité d'une nouvelle civilisation, n'était qu'un moyen pour parvenir au but de l'aisance. L'humanité souffrante en avait alors et en aura toujours besoin. Cet esprit de christianisme fut suivi tant bien que mal jusqu'à la révolution française. La masse sortait de l'esclavage et jouissait en général de plus ou

moins d'aisance, surtout dans quelques points de ce monde où le commerce porta de grandes richesses et où les richesses fondèrent des républiques ; mais depuis la révolution un autre esprit qui l'anime fait reculer l'ancien esprit. On ne pense plus à l'aisance des peuples, mais à les gratifier largement des idées de la liberté ; comme si elles pouvaient les dédomager de trente années de malheur. La liberté de fait est, à quelques nuances près, la même en Asie qu'en Europe ; car ni là ni ici la masse ne travaille sous le poids des chaînes ; elle agit en liberté. La liberté de droit est ce qui distingue le peuple de ces deux parties du globe. L'acquisition de cette dernière est seulement à l'avantage de ceux qui savent penser. La masse n'y trouve aucun profit réel, fût-elle vraiment libre de droit, travailler et payer sera toujours la double charge du peuple, vocation affligeante, si l'on ne pense pas à procurer quelque aisance aux familles ! il paraît que sous ce point de vue et malgré l'esprit du christianisme, le même esclavage pèse encore sur l'Europe, aussi bien que sur l'Asie, et que la première n'a acquis quelque supériorité sur l'autre que par le mot nouvellement inventé de liberté de droit. Il est bon de rappeler à cette occasion aux écrivains qui parlent tant de l'esclavage du Nord, sans le connaître

qu'il est naturel que la littérature le considère comme une servitude parce qu'il n'est pas encore honoré partout du droit de la liberté, mais aux yeux de l'expérience et d'une saine raison, il est le même que dans les contrées qui jouissent du privilège de droit; la différence ne consiste que dans les formes. A l'Occident on travaille pour faire passer le numéraire dans la main des autres; dans le Nord faute de numéraire, on offre le travail convenu, au propriétaire; partout ailleurs les familles périssent si la famine ou quelqu'autre désastre survient; au Nord, comme dans l'ancienne Pologne, le propriétaire pourvoit à tout les besoins du paysan et ne laisse jamais mourir de faim ou de misère qui que ce soit. Ces deux observations suffisent pour démontrer que l'esclavage ne consiste pas dans le mot, mais dans le travail, lorsqu'il est excessif, et qu'il tourne au profit des autres et non au soutien de la famille. On en doit inférer que la vraie civilisation chrétienne ne consiste pas à polir le monde intellectuel par des idées, mais à aider les progrès du bonheur du genre humain. Faites disparaître ce but sublime, quelle différence pourrait-on découvrir entre la religion chrétienne et celles ou des payens ou de Mahomet. L'Europe ne paraît pas prospérer dans sa civilisation chrétienne lorsque le peuple

émigre en foule pour chercher du pain dans des contrées soumises à d'autres religions que la sienne. Ainsi la philosophie matérielle de nos paysans est beaucoup plus noble que celle intellectuelle des hommes qui se disent libres. Ils tiennent au pain de leur sol, et n'émigrent point. Envain Napoléon à son passage à Moscou, offrit-il à pleines mains des actes de liberté à nos paysans, ils s'est moquèrent en répondant: *Cela ne nourrit point.*

Et ici on repond aux idéalistes, que ce n'est point le mot, mais les lois sont la force et l'appui d'un état. Et comme dans le corps humain les parties qui le composent ne peuvent agir que par l'esprit qui les anime, ainsi dans le corps politique il n'y a que les lois qui en sont l'ame, qui le puissent faire agir et subsister, et l'on doit leur obéir avec sentiment, si on est véritablement jaloux de la liberté. Il ne convient plus d'exciter les peuples à la liberté, quand les souverains eux-mêmes régalent leurs peuples de la liberté. Ils plantent les chartes comme un arbre heureux et de bon augure sur les bords d'un fleuve des lumières; qu'il puisse un jour après une longue suite d'années servir d'ombre aux générations futures, et qu'il les fasse jouir, d'un loisir tranquille pour fa-

voriser les progrés de l'aisance, de la vérité, des beaux-arts, des belles-lettres, et de la charité chrétienne. »*Tali cose non del tutto disprezzare.*« GUICCIARD.

DE L'ÉGALITÉ.

Les siècles à venir auront, par leurs souvenirs, la démonstration de cette triste vérité que les volcans phisiques ne sont pas si terribles, dans leurs éruptions, que les volcans méthaphisiques, ouvrages de l'imagination de l'homme. Le mot d'égalité tend à nous en fournir la preuve. Jamais volcan n'a vomi tant de laves que ce mot a produit d'idées dévastatrices des lumières acquises de la civilisation. Ces désastres ne s'effectuent qu'après la plus juste résistance et l'on sait que ces idées sont poussées par une opinion qui entraîne, qu'elles agissent sur les hommes inopinément et trop souvent contre leur intérêt. C'est un malheur pour la génération présente d'être tombée dans les fausses opinions qui semblent dominer aujourd'hui, par l'effet d'une habitude de trente années. Il paraît que les querelles déconsidérées des Jésuites et des Jansenistes se reproduisent sous d'autres formes; car l'égalité est modélée sur l'égalité chrétienne, nommée la fraternité, avec cette différence que la fraternité abaisse l'orgueil des riches en faveur des pauvres et l'égalité élève l'esprit

du pauvre et lui inspire l'envie de s'enrichir aux dépens du riche.

Il est inutile de rapporter les déclamations qui retentissent encore aux oreilles sur les malheurs que causa en France le mot d'égalité, adopté comme principe. On a si bien analysé ce principe qu'il ne reste plus à désirer que de voir tous les hommes le prendre en haine pour jamais. Cependant pour en effacer de plus en plus le souvenir, il est juste de faire observer au lecteur ce qui ne lui a pas encore été dit.

Il n'est que trop visible que le fanatisme politique affecté par des ambitieux, ne travaille que sur les idées des siècles passés en substituant aux mots d'autres mots et en les embellissant des formes captieuses et relatives aux sensations momentanées du public.

Le mot d'égalité étant modélé sur celui de la fraternité chrétienne, l'homme préparé par des siècles, à la doctrine des chrétiens, qui par l'amour de son semblable lui inspirait celui de l'égalité, embrassa avec enthousiasme cette idée qu'on lui présentait sous le nom d'égalité. Elle lui rappelait l'égalité religieuse. Il ne pouvait soupçonner que ce fût un essor de l'hypocrisie politique, capable de mettre en agitation toute la Chrétienneté et à la faveur de ce mot de renverser toutes les institutions divines et humaines.

L'égalité une fois placée sur la tribune du peuple français et le bonnet rouge présenté au rois Louis XVI par une force armée pour couvrir l'éclat de sa couronne, opéra avec la plus grande facilité la révolution dans l'esprit des chrétiens. Egarés soit par un droit de religion, soit par le droit civil, leur égarement devint un faible très-favorable au système des représentans immoraux, pour solliciter adroitement au nom de l'égalité avec d'autant plus d'adresse qu'aucun principe fixe ne put s'établir dans aucune tête.

L'égalité devait être une crise du délire, quand un prince du sang royal osa, pour se revêtir de ce nom, se déshonorer à jamais. L'infortuné duc d'Orléans ne prévoyait pas sans doute qu'en se soumettant à l'égalité pour complaire au peuple, le peuple se servirait un jour de ce droit d'égalité pour le conduire devant sa loi du pavé! Le monde du moins apperçoit aujourd'hui que l'égalité joua en France un rôle bien plus dangereux que l'égalité proposée jadis à Rome dans le partage des terres. Le motif d'égalité pour piller les fortunes d'autrui est le même quoique les formes et les dispositions du bas peuple payen et du bas peuple chrétien, se trouvent différentes. Aussi les Romains ne connaissant pas l'égalité religieuse se

refusèrent à l'égalité proposée. L'esprit humain ne peut entrevoir aucun moyen de concilier ces deux égalités. Cependant tel est l'œuvre moderne des fanatiques, laissé à perfectionner par les générations futures. C'est une lutte proposée entre deux extrêmes qui ne se toucheront pas. On sait d'ailleurs que le monde ne saurait se gouverner par deux principes diamétralement opposés l'un à l'autre, mais un seul en assurera le succès. Le principe d'égalité morale a déjà pour garantie la religion, mais celui d'égalité civile n'a pour garant qu'une opinion qui ne peut même se former qu'avec le tems.

Le principe de l'amour pour son semblable rendit déjà l'homme doux et charitable; le principe de l'égalité le rendra arrogant, sanguinaire, égoïste, tel enfin que nous l'avons vu en France. Ainsi les fanatiques jettent la pomme de discorde entre les différentes sectes. Le triomphe de l'une sur l'autre ne dépend que d'un hasard éventuel.

En attendant rien ne démontre mieux un absolu égarement de l'esprit, que l'oubli du principe d'inégalité sur laquelle est basée la société humaine, dès le commencement de la civilisation. Vouloir y substituer l'égalité théorique est un renversement impraticable, car enfin n'éprouve-t-on pas, par l'usage de tous

ses sens, que, de toute éternité, le principe de l'inégalité domine partout, que les souverainetés diffèrent l'une de l'autre par le climat, les institutions, les rangs, par le savoir et l'instruction et en général par toutes les formes imaginables. Une nation ne ressemble pas à une autre ni par le langage, ni par le caractère ni en masse ni en lumières. D'individu à individu, l'inégalité se manifeste même sous tous les rapports. Cette inégalité ne semble même être à charge à personne et jusqu'au paysan qui dans son village se refuserait d'être modélé sur qui que ce puisse être. Chacun ambitionne une supériorité d'esprit, de mérite, de rang ou de fortune, car tel est l'effet de la civilisation; l'égalité ne peut se tolérer que dans les ténèbres. Le plus pauvre individu qui possède quelque instruction est déjà supérieur au riche en place qui en est dépouvu. Le mérite seul fait tout pour classer régulièrement l'ordre social. Il n'y a pas de milieu où il faut faire disparaître les lumières pour fonder l'égalité, ou il devient indispensable de déclarer la guerre à toute l'espèce civilisée pour avoir, pendant des siècles, admis l'inégalité imposée par la nature à l'universalité des êtres.

Non, l'égalité n'existe nulle part dans la nature; tout y est modélé sur le principe im-

muable de l'inégalité. Deux feuilles du même arbre ne se ressemblent pas, l'homme n'est égal à l'homme que par la mort phisique. Sa civilisation n'est autre chose que l'art de l'inégalité la plus générale, comme la plus particulière en fait d'arts, de sciences, de lois et ses nuances s'étendent jusqu'à la parole qui le distingue de tout ce qui compose la nature. Il est enfin placé sur la terre dans un état d'inégalité matérielle, politique et morale qui reflue jusque sur lui-même; il change d'âge en âge et de corps et d'esprit, et tout change avec lui et autour de lui jusqu'au terme de son existence.

Il n'y a qu'une sorte d'égalité et elle ne subsiste que dans les pays civilisés. Elle consiste dans la croyance des bons principes. Voilà l'égalité qui peut rendre les hommes heureux; mais aujourd'hui le fils rougit du métier comme des opinions de son père!

La contre-opinion récente rectifie, il est vrai, le sens de ce mot égalité, mais aux yeux de la littérature, ce mot pompeux, qui causa tant de maux à l'humanité devrait descendre dans le néant de l'oubli. C'est un hydre dont il conviendrait de couper toutes les têtes à la fois, pour n'en plus voir renaître.

En proposant d'amèner le bien par l'excès du mal, on peut un moment séduire les esprits,

mais le mal est toujours inadmissible par une morale pure, dût-il procurer à l'homme ou à l'état les plus grands avantages.

Ce mal d'égalité ci-devant scandaleusement affiché aux murs des Thuileries, se trouve maintenant singulièrement ombragé par la contre-opinion qui, ne l'admet plus qu'à l'application des lois. Encore est-il en ce cas assujeti à des devoirs envers les lois, sans cependant être forcé de fléchir devant l'autorité des juges légitimes. Mais ce mot rebelle qui faisait également tomber toutes les têtes, saura-t-il obéir à sa destinée? Ne présumera-t-il pas n'y être placé que par capitulation?

De tout tems l'ancienne législation apprit que la loi est un oracle de la puissance suprême et légitime. Elle a sa force intrinsèque outre une force étrangère ou du déhors pour se faire obéir. On n'est pas égal devant la loi par la volonté persuasive, mais par le devoir social coercitif. La loi, en elle-même est un remède social bon pour les uns, amer pour les autres. Or si elle ne porte pas par son caractère propre de respect, l'égalité ne la rendra pas plus respectable, par ce qu'on respecte et on respectera à jamais la seule autorité suprême légalement constituée qui fait les lois, mais dans l'ordre social, la loi n'obtient de respect qu'autant qu'elle

est généralement approuvée et de plus émanée de l'autorité suprême légalement constituée.

L'homme socialement soumis à l'obéissance de la loi ne reconnaît pas l'égalité des juges pour faire prononcer la loi. Le juge incompétent le fait trembler et en repoussant un tel juge, il résiste à la loi avec et dans les formes prescrites par une autre loi. C'est dans le juge compétent et dans les formes protectrices qu'existe plus de sûreté pour la propriété et la sûreté personnelle que dans l'expression même de la loi. Elle est soumise à son entendement à ses facultés morales; il en est l'interprête et il se trouve ainsi presque supérieur de fait à cette loi qui doit commander à tous. En ce que la loi a prévu; elle a mis les justiciables, autant qu'il a été possible, à l'abri de l'arbitraire en confiant son exécution à des juges compétens. La loi est muette, quoi qu'elle soit écrite, mais le juge la fait parler et lui prête son organe.

La contre-opinion aura beau faire plier l'égalité devant la loi, elle trouvera un obstacle invincible pour faire soumettre les hommes sous le joug de l'égalité devant la loi, car les organes mêmes de la loi les rendent inégaux entre eux aux yeux de la loi. Le coupable et l'innocent, le mari et la femme, le tuteur et son pupille, le maître et l'esclave, l'enfant, le prêtre, le mili-

taire, le prisonnier dans les fers et l'homme libre, n'offriront jamais aucune égalité entre eux aux yeux de la loi comme à ceux du juge, de la loi dont on connaît l'existence, mais dont l'application est douteuse. L'innocent assiste seulement au jugement, mais le coupable comparaît devant le tribunal de la loi.

C'est pourquoi l'intérêt de l'humanité bien entendu doit souhaiter que ce mot d'égalité soit à jamais effacé du souvenir des hommes. Après que l'Europe entière a entendu le président des boureaux-juridiques dire à son souverain : «*Louis, vous pouvez vous asseoir*,» qui pourrait encore prendre en main l'intérêt de l'égalité même devant le siège de la loi? Cette audace inouie tant de ce président que des autres juges ses complices, à invoquer une loi qui même n'existait pas, n'excite pas moins d'horreur que d'indignation. Cette égalité prononcée ainsi par la bouche meurtrière des juges d'ailleurs incompétens en ce cas se fit entendre ainsi pour la seconde fois et plaise au ciel que ce soit pour la dernière! Charles Ier refusa fièrement de comparaître devant la loi, Louis XVI suivit religieusement l'exemple du Sauveur pour mériter la couronne du martyre, et il s'y soumit volontairement; mais l'un et l'autre firent victimes de ce niveau de l'égalité par devant la loi.

C'en est assez sur l'égalité qui a su interpréter son droit imprescriptible et qui fit naître un nouveau principe sur la possibilité érigée en droit de briser, de renverser pour arriver à tout. On ne peut trop répéter que l'égalité n'est pas un fruit du siècle éclairé, mais une superfétation de l'esprit de vertige de la révolution française, indigne d'être placée au rang des idées neuves. La lumière éternelle de la nature fait voir que tous les hommes ne sont pas également admissibles à toutes les charges, à tous les emplois, car tous ne sont pas également capables; et ceux qui se montrent tels, sont par là même hors de l'égalité avec les autres. Quand bien même l'égalité obtiendrait une autorité légale, à côté de cette autorité resteraient à jamais le droit de la nature, le droit politique et le droit moral de la civilisation chrétienne, à moins que le code religieux, le code civil, le code criminel, le code de procédure, le code du commerce, le code rural, le code hypothécaire et tant d'autres réglemens et institutions, qui éclairent sur l'inégalité, ne périssent auparavant et pour toujours. Dans le cas même où ils périraient la tradition des siècles à venir apprendra aux hommes que la civilisation des Chrétiens était basée sur l'ordre hiérarchique même du ciel, où la majesté du trône de dieu est entourée d'inégalités parmi

les anges, archanges, saint, béatifiés et autres bien-heureux. Enfin ce que les siècles n'ont pas vu, nos yeux en furent témoins. Au mot d'égalité une grande partie de l'Europe s'ébranla. On voulait changer de condition; le despote Napoléon fut accablé de demandes, de sollicitations, que jusques alors on n'eut jamais hasardées. Bizarre mélange d'égalité et d'inégalité? — Mais leçon à jamais mémorable dans le souvenir des hommes qui ne leur laissera pas du moins ignorer à quel point leurs passions peuvent leur faire oublier les bons principes. Ce ne fut pas seulement le paysan qui aspira au titre de bourgeois, le prêtre à celui de cardinal, le soldat à celui de général, des prétentions plus extraordinaires étonnèrent le monde et cet étonnement sera porté encore bien loin dans la postérité.

DE LA REPRÉSENTATION.

Il n'est pas étonnant de voir règner en Europe un enthousiasme extrême pour le systême représentatif. Il est naturel de vouloir mettre en pratique ce que d'autres siècles ont imaginé. Les lumières sont en général plus répandues qu'elles ne le furent autrefois; l'amour-propre de cette génération qui a intérêt de laisser d'heureux souvenirs à celles qui lui succéderont, y entre pour beaucoup. Enfin l'Europe artistement-civilisée, n'est à proprement parler qu'un grand théâtre de représentation où chaque individu selon le degré de sa civilisation, se plaît à jouer son rôle et souvent même à se charger de celui des autres. Les nations peu avancées dans la civilisation, les barbares et à plus forte raison les sauvages qui n'ont aucune idée de l'ordre social, ni d'aucun besoin factice, sont dans la même ignorance sur ce que nous appelons la Représentation.

Dans l'Europe civilisée tout ce qui est sérieux ou frivole ne se traite que par une représentation qui doit tout à l'art. Chacun représente les nouvelles du jour, ses idées favorites et l'état de ses affaires, quand il y est intéressé,

de la manière qui lui est le plus avantageuse; et jusqu'au plus simple marchand qui nous représente sa marchandise la plus médiocre, comme ce qu'il y a de meilleur. Il en résulte que dans les affaires soit publiques soit privées, le succès ne dépend que de la représentation; ce qui signifie, à parler sévérement, qu'à l'ancienne bonne foi, qu'à la loyauté et à la franchise ont succédé l'adresse, la ruse et l'immoralité.

Dans les affaires de haute importance les combinaisons persuasives du représentant quelconque, soit mandataire, ministre, référendaire, avocat, soit tout autre agent possible, agissent insensiblement et captivent l'attention de celui qui est en droit de décider; ce dernier croit prononcer d'après sa conscience, sans s'appercevoir qu'il cède à l'influence du représentant.

Les autorités suprêmes, qui ne jugent que sur des représentations exposées dans le cabinet, doivent avoir souvent remarqué une telle marche dans le cours des affaires qui leur sont soumises, lorsque, de leur propre volonté, ces autorités établissent aujourd'hui des représentations publiques, afin que la voix du peuple leur parvienne et qu'elle fasse voir dans tout son jour, ce qui peut intéresser la prospérité de

l'état, dans laquelle sont censées comprises toutes les prospérités privées; l'embarras ne consiste pas à connaître la vérité, mais à la dégager d'une foule de mensonges dont les passions l'environnent avec profusion.

Le cœur des souverains est naturellement porté à rendre les peuples heureux. C'est leur occupation journalière, c'est le sublime de la gloire à laquelle ils aspirent, mais pouvaient-ils précédemment atteindre à cette jouissance intérieure quand les représentations ou colorées ou même perfides ne les instruisaient pas sur l'état réel de la monarchie?

La révision des actes révolutionaires démontre que Louis XVI roi de France, fut tellement baloté par de fausses représentations qu'il ne put connaître la vérité, ni développer les sublimes vertus dont il était doué si ce n'est dans les derniers jours de son infortune où, quoiqu'en prison, il se montra libre et où il fit voir à l'univers qu'il savait pardonner.

Ainsi sans citer les anciens orateurs de la Grèce et de Rome, qui représentaient dans les affaires de l'état, ne fixant les yeux que sur les représentations chrétiennes qui ont eu lieu en Pologne depuis plusieurs siècles et en Suède et en Angleterre depuis leur constitutions, on peut inférer hardiment que la vérité placée sur un

siège public fera disparaître l'hypocrisie, la dissimulation, l'égoïsme et ramènera la bonne foi, la confiance, l'esprit public et le bonheur.

Les fondemens du systême représentatif sont déjà posés dans plusieurs contrées. L'opinion générale les apprécie, l'humanité s'en glorifie, la politique et la morale en font espérer de bons résultats pour l'avenir. En ce moment les souverains eux-mêmes donnent le plus éclatant exemple au monde entier de la plus majestueuse représention suprême tant à Vienne qu'à Aix-la-Chapelle, qui démontre, qu'ils s'occupent uniquement du bonheur du genre humain. La guerre qui accablait les peuples est remplacée par la paix universelle; mais ce que le monde n'avait pas vu depuis la naissance du christianisme, c'est la proscription solemnelle de l'art machiavélique et au contraire la profession ouverte de la science chrétiennement politique, d'après la déclaration nouvellement publiée à Aix-la-Chapelle, aux termes de laquelle, les souverains se font un doux devoir de s'occuper dans l'intérieur respectif de leurs états du bonheur de leurs sujets. Dès aujourd'hui tout homme public considérera la religion chrétienne en homme d'état et la politique en homme réligieux. Tout homme privé aura les exemples les plus imposans pour réformer en lui les impressions

des abus de trente années et pour revenir à l'ancien ordre moral.

Jusqu'à présent la diplomatie n'a été qu'un grand sujet de division d'un cabinet à l'autre. Pendant des siècles les ministres ne représentaient aux souverains que le prisme de leurs propres passions, sous différentes formes diplomatiques, mais ils travaillent aujourd'hui et ils sont assujétis pour l'avenir, à se régler sur les intérêts généraux de la société européenne. Ils ne pourront, si le peuple de la contrée pleure, si le particulier se réjouit, si l'homme de lettres écrit, présenter aux souverains chacune de ces circonstances, comme autant d'actes de rebellion.

Si l'on fut affligé pendant tant de siècles de la ténèbreuse diplomatie qui, au mépris des lois divines et humaines arrachait aux nations leurs propriétés, rompait sans cesse la bonne harmonie entre les souverains et plongeait gaiment le genre humain dans des guerres continuelles, du moins aujourd'hui l'humanité a de quoi se consoler de la réunion de tous les souverains pour offrir à la chrétienneté la paix chrétienne, le traité chrétien, l'exemple de la fraternité chrétienne.

Ce prodige arrivé de nos jours n'est pas l'effet des lumières. De tout tems les souverains

ont connu la lumière évangélique, qui en a fait sur la terre les images vivantes de Dieu , mais ils viennent de montrer une force de caractère, fondée sur une confiance réciproque, qui saura faire vénérer les principes de la religion et respecter les trônes reconnus légitimes. On ne s'occupera plus des minuties diplomatiques , mais du grand œuvre dont le but est le bonheur du peuple.

Trop souvent le roi se vit jadis forcé par l'astucieuse habilité des ministres de descendre de ses augustes fonctions et de se soumettre à leur dépendance. Dans la suite la dignité royale s'élevant à la hauteur de la majesté divine, va gouverner elle-même et se montrer telle qu'elle doit être dans la société bien constituée. On n'écrira plus que les Guises ou des Pompadour ou même les Ximenès, ont tenu les rènes de l'état, mais on verra les souverains mêmes placés sur leurs trônes et occupés essentiellement de mériter l'immortalité que l'histoire leur garantit. L'anéantissement absolu non de la science, mais de l'art impie de la diplomatie, met de ce moment les souverains en ordre parfait et une fois les souverains en ordre, l'ordre social aujourd'hui en désordre doit infailliblement devenir l'ordre universel. Les grandes calamités en effet ne se réparent pas tout d'un coup et le tems ne les guérit que par degrés! mais il les guérira.

C'est pourquoi les représentations que les souverains établissent maintenant pour affermir l'ordre, ne paraissent être que la conséquence naturelle du systême de moralité publique, qui préfère le grand conseil représentatif public, au conseil du cabinet privé qui, comme on sait, ébranla la monarchie française et d'autres.

Les peuples autrefois humiliés et aujourd'hui relevés de toute humiliation, s'ils ne peuvent que sentir le prix d'un tel bienfait, doivent encore se pénétrer de l'esprit représentatif conformément à la civilisation chrétienne et de l'esprit des chartes des souverains.

En faisant la révision des actes révolutionaires imprimés, qui sont maintenant à la disposition de la littérature, il devient évident que le mal ne provient pas de la représentation nationale, mais du représentant même qui entraîne la masse par des déclamations spirituelles ou touchantes et la conduit au point qu'il a choisi pour but. En France le fameux représentant factieux du tiers-état parvint dès le principe à faire croire, par ses harangues hypocrites à la masse de ses collègues ; «Que la petite morale tuait la grande» et la monarchie en reçut un coup mortel.

Dans le même tems, mais toujours en tems de révolution, un représentant de Braclaw,

proposa, dès le commencement de la diète de Varsovie, influencée par le cabinet Prussien, d'annuller la garantie du traité de 1775 en déclamant avec l'apparence de la plus grande véracité, «qu'il préférait mourir à vivre sous le despotisme Russe.« Ce noble élan de *mourir* pour la patrie entraîna à l'instant la masse. Ce fut le même effet que celui du fameux *qu'il mourût* des Horaces, et la Pologne reçut une atteinte mortelle, le sang coula en raison de la rupture du traité et l'état subit un partage. Ces deux représentans ne prétendaient certainement pas nuire à leur pays, mais par un zèle imprudent ils attaquèrent la loi fondamentale de l'état et de l'autorité royale, ainsi que le droit des gens, et l'enchaînement des circonstances produisit dans la suite les plus tristes résultats. Plusieurs pièces devenues publiques par l'impression nous prouvent que Mirabeau se repentit des attaques qu'il avait faites à la monarchie, qu'il voulut en réparer le désastre, mais qu'il trouva la chose impossible. Rousseau lui-même voulut refaire son contract social, preuve nouvelle des défauts des constitutions révolutionaires sur lesquelles il ne faut pas se modéler.

Tous ceux qui ne pensent pas favorablement des représentations d'après les malheurs qu'elles ont produits en France et en Pologne

peuvent, par ce qui vient d'être dit et par ce qui sera ci-dessus démontré, se persuader que les représentations modernes ne sont nullement nuisibles à l'intérêt de l'humanité, parce que les écarts des représentations révolutionaires doivent servir d'exemples aux représentations futures. On peut considérer que ces tems désastreux offraient une effervescence générale, qu'en Pologne surtout, l'homme d'esprit, alors ministre de Prusse animait les membres de représentation nationale contre la Russie et les papiers du tems démontrent que tout était désordre, hypocrisie, passion et confusion entre les magnats.

La représentation ne peut se faire aujourd'hui sur le modèle de celles de la Grèce ou de Rome. On sait qu'elles se faisaient en masse et rien de plus contraire à l'ordre actuel. La représentation en Angleterre, quoique parfaite, fut révolutionairement établie. Les révoltes firent couler beaucoup de sang sur les échaffauds. Celle de Suède est ultérieure à celle de Pologne. Celles des petites républiques qui existèrent jadis en Europe, en pourraient donner une juste idée, mais elles n'intéressent pas les grands états. En France les états-généraux de Blois en 1576, ceux de Paris en 1576 ou d'autres peuvent être placées au rang des représentations nationales, mais ils ne laissent appercevoir aucuns principes positifs.

On n'en connaissait ni les formes ni la composition; vérité démontrée par l'invitation au public, faite par l'archevêque de Toulouse, ministre de Louis XVI, d'éclairer la France sur le mode de la convocation projetée des états-généraux en 1788. Ainsi il ne reste que les anciennes archives de la Pologne où il soit possible de puiser des notions exactes sur un sujet si intéressant et encore aujourd'hui nouveau.

A l'extinction de la dynastie héréditaire de Jagellon, les Polonais abandonnés à eux-mêmes, dans un tems où toutes les cours de l'Europe influencées par l'esprit jésuitique, touchaient pour ainsi dire à la barbarie, lorsque l'art machiavélique semblait faire haïr le Prince et le trône, les Polonais se donnèrent une forme de gouvernement républicain avec un roi. L'horison de ce vaste état fut alors bien éclairé. Par un calcul politique et législatif on constitua l'autorité du trône comme l'un des plus solides bases de la liberté et dans cet état de choses, le trône et la république ont joui d'un sort florissant jusqu'au renversement de l'un et de l'autre par la force d'une coalition. Preuve irréfragable de la nécessité du trône dans toute espèce de gouvernement.

On forma, en 1572, de sa propre science un système représentatif en établissant la diète

composée de trois états et divisée en deux chambres. La chambre du sénat fut occupée par des membres nommés à vie; celle des représentations eut des membres éligibles de deux aux en deux ans pour toute la durée de la diète qui dévait être de six semaines. L'esprit de cette institution était de se procurer peu de lois dans se court espace et de ne laisser aux ambitieux aucun espoir de prolonger les délibérations, d'attenter à la faveur de cette circonstance, à la liberté, ou de se livrer aux inspirations d'un intérêt privé. Aussi cet esprit de sagesse ne parut jamais s'affaiblir depuis son institution dans la salle délibérante jusqu'à l'extinction de la république.

On ne répétera pas ici ce qui fut énoncé brièvement dans un ouvrage intitulé *Respect dû à la tête couronnée*, qui parut l'année dernière, sur les principes anciennement adoptés pour établir le contract constitutionnel entre le roi et la nation, mais on ajoutera seulement que depuis et y compris les auteurs de cette constitution de 1572 jusqu'à nos jours, aucun Polonais n'eut la plus légère idée de cette voie de repésentation que les théoristes donnèrent à la France en 1788.

On ne s'assembla jamais en diète pour y représenter, à la manière de Rousseau, comme

nation au-dessus de son roi, mais on se réunissait devant la majesté du trône, pour représenter à celui qui l'occupait, toutes les affaires de l'intérieur, pour prendre communication de celles extérieures si le roi consentait à la donner, pour offrir enfin une somme de conseils parmi lesquels le monarque pourrait choisir les plus efficaces soit pour rémédier au mal présent, soit pour accélerer le bien à venir.

La littérature ancienne de Pologne fait connaître qu'on y était instruit à fond du droit de l'homme ainsi que de ce que les publicistes français ont répété plus tard: *que la nation est au-dessus du roi*, mais en bons législateurs et dès le commencement de la république, ils firent du roi le premier état et dirigèrent par là toutes les idées vers la seule suprématie de la majesté royale basée sur le trône national. Jamais les esclaves de l'Orient n'accordèrent autant de vraie vénération à leurs despotes que les Polonais à leurs rois assis sur le trône. Au style de leurs représentations respectueuses, soumises et même humbles, tout étranger auroit pu les prendre pour un peuple conquis, mais les voyant ensuite conférer librement avec le monarque il reconnaissait alors de véritables républicains. Tel était le respect attaché à la majesté du trône et ce respect pour le trône, comme

principe conservateur de tous les droits, vit encore dans le cœur de tous les Polonais.

Le but d'une législation aussi sage était d'éviter toute lutte entre la nation et son premier magistrat. La liberté toujours inquiète ne pouvait pas confier au roi la puissance législative en son entier, mais elle l'élevait au-dessus de tout, comme un soleil qui devait éclipser toutes les lumières privées et rendre vaines toutes les tentatives de l'ambition. Pour supplément à ce qui manquait à sa puissance réelle, elle lui remit le pouvoir des graces et c'est à la faveur de ce nouveau pouvoir que jamais souverains en Europe n'ont eu plus de moyens assurés que ce monarque de rendre heureux leurs sujets. C'est sans doute le but de tous les rois et la jouissance la plus pure et la moins périssable qu'ils puissent se procurer. L'émission des graces était dans le sens moderne une garantie, mais alors un contrepoids pour triompher de l'ambition des citoyens puissans et accrédités.

Dans le tems des interrègnes l'autorité du trône fut souvent mise en discussion par les Polonais. On proposa de supprimer cette première magistrature et d'employer les fonds que coûtait l'entretien de la majesté du trône, à l'utilité publique, mais après des débats sérieux,

on en vint toujours à élire un roi seul et unique, comme moyen légal et propre à surveiller la liberté, toujours prête à dégénérer en licence.

Les députés propriétaires, élus pour la diète ne se nommaient pas représentans, mais nonces. Ce mot de nonce donne déjà une idée fort claire de leur infériorité comparative avec l'autorité royale. Tout étranger peut concevoir qu'un nonce ou envoyé en ambassade est bien soumis à la souveraineté. Il est sensible qu'une province entière ne peut pas se transporter dans une capitale pour y représenter ses besoins locaux, elle doit envoyer un de ses habitans pour y faire entendre ses réclamations; c'est un homme d'affaires. Eh bien! Ce nonce était son plénipotentiaire chargé d'instructions, que la province ou le district lui donnait par écrit et conformement à cette instruction, il agissait dans l'assemblée des états.

Ainsi tous les nonces pénétrés de cet esprit de la loi, n'avaient aucune idée de cette souveraineté que la représentation française s'appropria, lorsqu'elle entreprit une guerre odieuse contre la légitime souveraineté.

La république de Pologne était sans contredit souveraine et en pleine activité de souveraineté pendant les interrègnes, ou à l'extinction d'une dynastie, comme cela se pratique chez

tous les peuples, car l'homme ne peut pas se faire roi, il faut qu'il soit élu; mais dès que la république avait couronné son roi, elle cessait d'être souveraine. Le roi et la nation ne formaient qu'une seule souveraineté indivisible, tandis qu'en France on en a fait deux, celle du roi, et celle de la nation, en décrétant comme principe la souveraineté du peuple. Il s'ensuivit la fureur de régner, qui gagna jusqu'aux dernières classes.

Rien ne montre mieux la différence entre les souverainetés, que le contract qui se faisait entre la nation et le candidat destiné à la couronne de Pologne. Le choix tombait sur un personnage quelconque mais ce personnage une fois couronné devenait à l'instant plus qu'un homme, il était mis par là hors de toute égalité et les électeurs, souverains un moment, devenaient à l'instant ses sujets.

Ainsi la nation bien qu'elle fût libre de droit, bien qu'elle fût indépendante de droit, bien qu'elle fût souveraine de droit; s'imposait à elle-même le joug moral de l'infériorité à l'égard de son roi et ne s'assemblait aux diètes périodiques que pour présenter à son roi, toutes les pétitions dressées d'avance dans les instructions données aux nonces par leurs districts respectifs. Les nonces représentèrent même au roi le point du contract lorsqu'il osa l'enfreindre,

mais ils n'osèrent le redresser sans le consentement positif du roi, bien que dans l'assemblée délibérante, ils se sentissent la force de pouvoir le faire, encore que chaque Polonais représentât la nation et il eut la persuasion de la prépondérance.

Qui connaît la législation théorique des philosophes modernes et voudra la comparer à la législation en pratique chez les Polonais, trouvera la solution du problême entre la souveraineté des rois et la souveraineté des peuples. Les représentations modernes n'y trouveraient-elles pas un degré de lumières pour faire prospérer un travail d'une si haute importance?

La nation française fut souveraine lorsqu'elle se choisit pour souverain et pour roi, Hugues Capet souche de la dynastie régnante. Elle établit une monarchie légitime et héréditaire, mais ce droit ayant été aliéné en faveur de cette dynastie et cet acte ayant été consolidé par une exécution non interrompue de huit siècles, il n'est plus en son pouvoir de reprendre son droit, jusqu'à ce que le terme du contract soit arrivé par l'extinction de la dynastie, avec laquelle elle a contracté, dont les Bourbons forment aujourd'hui la dernière branche. L'attente des siècles pour une nation est comme l'attente de quelques années pour l'homme qui a droit à un

héritage. La Pologne a prouvé ces points de vérité pendant toute la durée des règnes des dynasties de Lech, de Piast et de Jagellon. Elle les a prouvé à chaque mutation des rois électifs. Jamais du vivant du roi elle ne songea seulement à attaquer son autorité constituée par des lois qu'elle s'était imposées à elle-même. Ce n'a été que dans les interrègnes qu'elle parvenait, par degrès, à se donner une constitution. On discutait les articles de la constitution avant de la consentir, mais une fois consentie on ne raisonnait plus sur la constitution même, on cherchait seulement à en bien saisir l'esprit et par cet esprit, la constitution se consolidait et l'esprit public s'y formait.

Ce n'est pas dans un cadre aussi serré que celui qu'on s'est ici tracé, qu'on peut faire entrer toutes les données du système représentatif de la ci-devant république de Pologne, mais on ne peut passer sous silence une loi particulière qui a sans doute beaucoup contribué à faire durer pendant des siècles cette constitution, loi qu'on ne trouve dans aucun des écrits modernes; c'est celle qui assujétit chaque nonce à une responsabilité personnelle. La diète finie chaque nonce de retour dans ses foyers devait rendre compte de sa conduite publique à la noblesse de son district et à cet effet on avait établi dans toute la

Pologne les diètines de relation. Par cette sage loi, le nonce ou mandataire prévoyait de loin le compte qu'il aurait à rendre et se trouvait forcé de se bien observer dans la conduite à la diète, surtout en faveur de la liberté. Autrement il encourait le ressemtiment de ses concitoyens et si sa représentation avait été contraire à l'intérêt général ou à l'esprit public, il courait risque, en rendant son compte à la multitude assemblée, d'être sabré sur la place sans autre formes de procès.

La responsabilité du nonce paraît mieux calculée que celle d'un ministre quelconque. Celui-ci est le plus souvent justifié dans le salon par le premier, mais ce premier est aussi obligé de se justifier dans sa province, et à cet effet les nonces étaient maintenus dans les bornes de la décence, de l'honnêteté et du juste.

En examinant les actes de la représentation française des différentes autorités, on voit clairement que les représentations révolutionaires étaient très mal constituées. Ce n'etait à proprement parler que des instrumens de tyrannie pour les différens pouvoirs. Avec quel dévouement ne se prêtaient-elles pas aux impulsions des volontés accréditées et en dernier lieu aux desirs tyranniques de Napoléon ? Les représentans savaient d'avance que pour les délits publics la

responsabilité personnelle n'est point à craindre. D'ailleures différentes représentations alors constitutionellement établies, étaient salariés, ce qui ne fut jamais admis dans la constitution polonaise, on voulait par là prévenir le penchant de tout représentant à tourner les vues vers son propre intérêt, au préjudice du bien général du pays.

L'esprit des premiers législateurs de Pologne était d'organiser scientifiquement la représentation nationale de manière à perfectionner ses lois et sa propre civilisation, à mettre en harmonie les mœurs avec ces lois, le respect et l'autorité dues à la majesté royale, concours indispensable pour obtenir l'ordre et le bien général.

L'esprit métaphisique des premiers philosophes nommés jacobins était d'établir à Paris une représentation nationale à pouvoir réformer la civilisation de toutes les nations et les assujétir à la civilisation française et l'on sait que cette civilisation tendait à renverser les trônes et à affranchir les peuples de toute espèce de devoirs.

Le système représentatif fut beaucoup perfectionné en Pologne sous le règne du roi éclairé Stanislas-Auguste. On supprima particulièrement le *veto* que chaque nonce avait eu jus-

qu'alors, et ce fut à la pluralité des voix que la diète décida de toutes les affaires.

Le fameux *veto* polonais qu'on s'efforçait en Europe de rendre ridicule, fut cependant une précaution sage relativement au tems et aux circonstances où il fut accordé. La république naissante craignait de perdre son indépendance, si jamais l'un de ses rois se rendait maître des délibérations à la diète et pour en prévenir l'événement, on imagina ce veto qui rompait à l'instant toute délibération contraire à l'intérêt général.

La nation tolérait même l'abus d'un représentant qui interrompait la diète parce que la loi, qui lui accordait le veto, préférait ne rien faire à mal faire. Si plus tard on a scandaleusement abusé de cette disposition, c'est la faute des hommes mais non de la loi. La nation française, après avoir accordé constitutionellement à son roi Louis XVI, le *veto*, lui fit un crime d'en user la première fois qu'il crut devoir le faire; comment d'après cela peut-on s'étonner de l'attachement de tout gentilhomme polonois à ce mot *veto* que malheureusement la vanité présentait à son esprit comme le palladium de sa liberté. Il était difficile d'attaquer de front un tel privilége et cependant on était parvenu à le supprimer.

L'ancienne législation polonaise prouve

cette vérité que la représentation nationale ne pouvait se soutenir que sous les auspices de la majesté royale. Autrement ses orages de l'intérieur et les insinuations du dehors auraient fait cent fois périr l'état, qui s'est soutenu cependant pendant un grand nombre de siècles. Elle fait voir que la confection des bonnes lois ne la rend pas si utile, que l'autorisation des lois par la suprême autorité, parce que la bonne harmonie entre le roi et la nation forme et maintient l'opinion générale, qui n'est elle-même autre chose que l'esprit public. Toute dissonance au contraire amène des troubles.

Enfin l'action représentative pendant des siècles certifie que la représentation n'était que la libre discussion sur des points réels d'utilité publique et non sur des hypothèses métaphisique. Cette discussion mettait le roi à portée de connaître l'état du royaume, l'opinion publique et les vrais talens des individus, comme aussi elle lui donnait l'occasion, surtout s'il avait le don de la parole, de faire juger, par son mérite personnel, de l'excellence du choix qu'elle avait fait et Henri de Valois, premier roi électif, se glorifia à Paris et à son arrivée en Pologne, de gouverner, par les lois, un peuple libre, religieux et ami du trône.

On ne peut douter de l'esprit d'une telle

législation ancienne après avoir vu l'année dernière les Polonais discuter à la diète de Varsovie, les affaires avec une liberté et une franchise comme s'ils n'avaient jamais cessé d'être une nation représentative.

Le journal de cette diète est écrit en français ; on peut y remarquer deux choses très-extraordinaires, pour l'utilité de toutes les représentations ; la première que les Polonais saisirent à l'instant l'esprit de la nouvelle constitution donnée par leur roi, sans élever, pendant la durée de la diète, une seule question métaphisique sur la constitution ; la seconde, qu'ils discutèrent à fond et dans l'esprit des bons principes, les matières présentées pour en faire des lois.

Ces deux circonstances sont des preuves à l'appui de ce qui a été dit ci-dessus que l'idéalogie mal sentie par l'Occident ne trouve au Nord ni sectateurs ni même aucune considération.

La première représentation française produisit aux yeux de l'Europe un faux systême représentatif en traitant dès son ouverture toutes les questions métaphisiques qui lui étaient soumises quoi qu'elles ne fussent nullement relatives à la confection des lois utiles et salutaires au bien général et du moment.

Ce faux systême consolidé par le tems fit

presque perdre partout les notions du vrai systéme représentatif, auquel la tendance du siècle se laisse appercevoir.

Cependant sans détacher du systéme représentatif toute idée métaphisique, il est impossible que la civilisation prospère; sous ce rapport la représentation serait même inutile. La représentation française révolutionaire est trop odieuse pour être suivie. En vain on la nomme révolution européenne ; ce n'est qu'une raison de plus pour craindre qu'elle ne soit pas encore bien terminée.

De tout tems la France, avant ses troubles, représentait dans chaque famille les vertus sociales. C'était la plus aimable, la plus civilisée nation de l'Europe. L'Europe entière l'imitait et la chérissait. Elle n'avait alors aucune idée d'une représentation nationale, et surtout d'une représentation volcanique composée de factions, que l'intérêt du moment domine et qui jamais ne consultait le bien général. Les vertus sociales qu'elle cultivait étaient sa seule représentation. Aussi dès le commencement des états-généraux de 1788 la France se représenta dignement parce que l'attachement pour le roi et pour la monarchie et le respect pour l'autel, étaient encore en pleine vigueur.

Douze cents députés représentaient l'esprit

du siècle et produisaient au grand jour toutes les vérités qui résultaient de l'opinion générale. Ils brisaient avec une éloquence mâle les chaînes des préjugés invétérés qui pesaient sur l'humanité. Une liberté raisonable était le culte des esprits supérieurs. La monarchie constitutionelle était le vœu unanime de tout le peuple Français; la réforme des abus et de tous les moyens d'oppression présentaient le but de leur travail. L'assemblée était animée de l'enthousiasme philosophique qui tend à faire les plus grands progrès aux lumières et à la justice, si nécessaire au bonheur des hommes! Cet enthousiasme philosophique d'accord avec la morale se communiquait à tous les peuples de l'Europe, qui le couvraient partout d'applaudissemens. O vicissitudes humaines!

Pour prouver que c'était alors le roi et la nation qui agissaient par un seul et même mouvement, qu'on se rappèle ce passage de l'orateur de la chambre: » Sire, pouvez-vous » douter de l'attachement et de l'amour de vos » sujets? Avez-vous prodigué leur sang? Etes- » vous cruel, implacable? Avez-vous abusé de la » *justice?* Le peuple vous impute-t-il ses mal- » heurs? Vous nomme-t-il dans ses calamités? » Ne croyez pas ceux qui vous parlent légère- » ment de la nation ..... Notre fidélité est sans

»bornes, comme sans atteinte« etc. Ce document est au souvenir très-agréable de la vraie représentation nationale, qui n'a que bien peu duré.

Mais depuis le renversement de la monarchie légale jusqu'à la chute du trône du despote, on ne voit dans ce long intervalle que des batteries composées de phrases libéralement dressées et dirigées tour-à-tour par les divers adversaires des bons principes. L'arbitraire, les droits des peuples, les révolutions impolitiques, les procédés immoraux, les mesures violentes, les sophismes captieux, les decrets de circonstances, l'athéisme à front découvert, les forfaits les plus atroces furent produits comme en spectacle aux yeux de l'univers, chez cette même nation, dont les représentans avaient peint la fidélité comme *sans bornes et sans atteinte*; et lorsque l'Europe opprimée fondait en larmes, le corps représentatif se rendait au temple pour y profaner jusqu'à ses actions de grace. En général toutes les classes de citoyens, nobles, prêtres, bourgeois, paysans représentaient mal et oubliaient tous leurs devoirs envers la patrie. Il faut excepter l'armée qui, dans ces grands orages, et jusqu'au règne de Bonaparte représenta dignement la France par son patriotisme, sa valeur, son héroïsme et par toutes les vertus sociales.

Près de trente années d'une telle conduite immorale firent perdre à la France tous les bons principes et son ancienne civilisation. La France morale n'existe plus ; elle est presque perdue pour l'Europe. Dépourvue de principes, elle n'a plus ni forces ni moyens de restauration, pour peu qu'elle soit encore agitée. Sans la généreuse et paternelle bienveillance des souverains du Nord, elle courrait risque ou de tomber dans la barbarie ou d'éprouver le sort de la ci-devant république de Pologne. La Pologne s'est perdue par sa confiance dans sa moralité (*) ; la France peut se perdre par sa confiance en son immoralité. Si les causes semblent contraires, les effets politiques en sont les mêmes.

Trop de goût pour les idées libérales, trop d'intérêts compliqués de l'égoïsme personifié a rendu presque tous les individus insensibles au bien général. Chacun voulut faire ses propres affaires et la France demeura sans appuis, aux principes elle a substitué les opinions et elle ne cessa de céder aux impulsions des ambitieux et des gens à systêmes, dont les opinions changent à l'infini.

(*) La moralité de la Pologne avait pour base sa bonne foi et pour appui les promesses et l'alliance prussienne qui ont manqué.

La cause principale de cet ordre des choses est *l'idée du possible* tacitement adoptée comme principe et alimentée par quelques succès depuis trente ans. On trouva qu'il était possible de miner toutes les autorités légitimes, et on y travailla avec succès. La mine établie, on jugea possible le renversement de tout ce qui gênait et le tout fut renversé. Il sembla possible d'élever un nouvel édifice et pressé de jouir, on hâta sa construction ; le sol en était peu solide, on s'en inquiéta peu ; les bases étaient vicieuses et l'on ne laissa pas d'achever un ouvrage qu'on espérait s'approprier. Tout ce qui avait paru possible s'effectua en effet d'une manière quelconque. L'infortune de Louis XVI ne provint que de l'infernal possible. Les représentans ne trouvant pas la possibilité d'établir la république du vivant du roi, de sang froid se défirent de lui par le massacre *sans phrase* ! doctrine machiavélique.

L'idée du possible fit naître à Bonaparte, le désir de convertir une république en un gouvernement despotique et d'en prendre lui-même les rênes. La liberté de cette république n'étant autre chose que la licence la plus effrénée, les personnes mêmes les plus raisonnables espérèrent qu'il serait possible sous son administration de respirer et de réparer un peu les pertes passées. Il monta donc sur le trône avec quelques

applaudissemens. Quel événement en faveur du possible! Le sénat l'installa , le pape se rendit à Paris et le consacra par les formes les plus saintes de la religion! Lui-même sentit jusqu'où pouvait le conduire le possible ainsi que l'idée universellement accréditée en France du possible et ce fut alors qu'il proclama *qu'il était nécessaire à la France*. On le comprit et il règna Il eut soin cependant de flatter toutes les passions humaines tant dans l'intérieur que chez ses voisins; ses victoires, ses conquêtes, il dut tout à cette décevante espérance du possible.

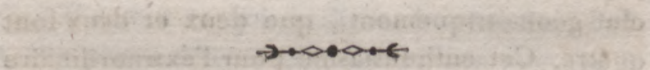
Que de crimes cette idée du possible avait fait commettre avant les succès de Napoléon! Que de fautes elles occasionna depuis cette fatale élévation! Ses fautes amenèrent sa demission et le possible obtint une nouvelle représentation, qui lui rendit ce à quoi il avait formellement renoncé. Cette représentation suffit pour prouver à quel point l'abus en ce genre peut être poussé, lorsque ces assemblées où l'on nomme des représentans, ne sont pas fondées sur des principes de sagesse, d'utilité, et d'amour pour la patrie.

Aussi la plupart des souverains semblent aujourd'hui, après avoir abattu l'hydre, vouloir ramener les vrais principes par des représentations vraiment légales. Le jugement de la litté-

rature les envisage comme une école de sagesse, élevée contre celle ouverte en France et qui a causé tant de crimes et ses propres malheurs. Ce seront, dans chaque état, les représentations de ses propres vertus domestiques et de sa propre civilisation. Ce sera un moyen bien puissant pour détourner les yeux des peuples des mauvais modèles, qui leur ont été présentés depuis plus d'un demisiècle, soit par des écrits incendiaires, soit par les bouleversemens exécutés en France. On tournera ainsi tous les penchans vers l'intérêt général, l'amour de la patrie, et le perfectionnement de la civilisation.

Si les bornes étroites qu'on s'est prescrites dans cet ouvrage, n'ont permis de rendre, que faiblement les grands avantages remportés contre l'usurpation et ses captieux principes, si la renaissance des vraies lumières sur la plus sage administration peu répandues jusqu'à présent, paraît enfin s'étendre et frapper tous les yeux, si cet heureux retour sur le passé n'a pas ici tout le développement dont il est digne, du moins le sentiment de l'auteur, élevé dans la dernière république qui a dignement représenté le trône et l'autel, en gravera le souvenir et il aura eu le bonheur de tirer des archives de sa patrie, le modèle des représentations à venir où on les jugerait utiles. C'est à cette source pure sans doute

que Louis XVIII, pendant son séjour en Pologne, a puisé la première idée de cette constitution représentative où la propriété et la sûreté personnelle sont assurés, dont il vient de gratifier la France et qui devient modèle à son tour. Il y a lieu d'espérer que ses sujets retrouveront dans leurs cœurs, attendris d'ailleurs par une juste gratitude, cet ancien amour dont leurs pères étaient animés pour leurs souverains, et si quelque infortuné avait encore des plaintes à porter sur quelque abus non encore déraciné, il ne dira plus, comme autrefois : *Ah! si le roi le savait!* mais plein de confiance dans la représentation accordée par la charte, il s'écriera : *Avant peu le roi le saura.*



UN MOT SUR MONTESQUIEU.

Les écrivains les plus accrédités aujourd'hui en Europe ne paraîssent pas se plaire à la logique ancienne et encore moins à être contrariés dans leur moderne logique, car ils s'abandonnent aveuglément aux idées captieuses qui sont le plus en vogue. Depuis que l'un des représentans de la révolution française soutint jadis en pleine assemblée que six et six formaient le nombre de treize, il s'est trouvé tant de partisans de cette assertion qu'elle leur paraît encore peut-être plus évidente, que celle, par laquelle on conclut géométriquement, que deux et deux font quatre. Cet enthousiasme pour l'extraordinaire dure encore. Le mot cruel de juger le roi Louis XVI *sans phrases*, influa sans doute sur les esprits du tems, car ceux qui craignent les objections, n'aiment pas à discuter. Il y a un certain ascendant d'autorité qui se fait sentir dans l'homme privé, qui autrefois n'existait, que dans l'homme public. D'ailleurs au tems passé la plume était un instrument d'amusement ou d'instruction partagée ; on s'attaquait d'une part avec la plume et d'autre part la plume résistait,

enfin la guerre littéraire finissait sans l'intervention d'aucune autorité civile ; mais depuis la révolution la plume étant devenue une puissance, elle veut conserver son style de proclamation aux peuples, sans se soucier des observations des écrivains et dut-on devenir martyr de ses opinions, se voir proscrit ou enchainé dans les prisons, ou même se faire immoler pour ses excès, cela paraît indifférent et on ne cesse d'attaquer les autorités si non avec les armes, du moins avec la plume.

Laissons donc aux prises la puissance du fanatisme, ou plutôt de l'intérêt privé, avec la puissance de la bayonette et justifions notre plume vis-à-vis de l'esprit des lois de Montesquieu.

Par tout ce qui est dit sur les théories, l'attaque paraît être dirigée contre son ouvrage et une grande partie de ce qui est arrivé en France fut l'effet indirect de son livre, sur lequel plusieurs auteurs travaillèrent et inondèrent la France d'idées métaphisiques qui en définitif ne produisirent que des malheurs.

L'esprit des lois de Montesquieu est un chef-d'œuvre sous le rapport littéraire. Il imagine un systême d'ordre terrestre de la même force idéale , que celui de Kopernik sur l'ordre céleste. Le systême de ce dernier reste comme un

jeu d'imagination parfait et inattaquable, par la difficulté de vérifier ses calculs ; mais le système de Montesquieu mis en exécution par les Français se trouva erroné et leur coûta des larmes, bien que toutes les observations en soient justes.

Montesquieu créa la science des formes du gouvernement et sur ce principe faux, il basa l'esprit ingénieux de ses propres lois; il fit même pencher la balance en faveur du gouvernement républicain purement imaginaire, dans lequel, par ses combinaisons, il trouva le plus de liberté et le plus de vertus. Mais c'était prendre des effets pour des causes. Les formes du gouvernement aristocratique, monarchique, despotique et démocratique ou mixte ne sont que les effets du grand gouvernement chrétien établi en Europe, par la loi de Dieu, auquel sont soumis tous les souverains et toutes les nations. Ce gouvernement universel est un et indivisible. C'est une république chrétienne une et indivisible où se trouve la liberté et les vertus sociales. C'est enfin un empire chrétien immense qui n'a plus besoin de l'esprit des lois, ouvrage des philosophes, puisqu'il a déjà ses lois fondamentales du trône et de l'autel. Cette monarchie universelle partagée en différentes formes de gouvernement ne cesse pas pour cela d'être une monarchie chrétienne et si quelqu'un en doute, il

n'a qu'à tourner les yeux sur Vienne, Aix-la-Chapelle où les souverains représentaient les états de la grande monarchie chrétienne, y agissaient en représentans chrétiens pour le bien de la société chrétienne répandue sur la surface de la terre.

La forme de chaque gouvernement privé n'est qu'une méthode, un régime, une administration conforme au tempérament de la nation, pour être gouvernée par une unité de pouvoir, ou par l'autorite d'une pluralité.

Les individus forment une masse à part, qui, se gouverne elle-même dans ses propriétés privées, dont elle dispose d'après les lois. L'un, savoir le gouvernement dans sa contrée, topographiquement limitée, fait des lois en grand, l'autre en fait en petit, savoir : chaque famille dans son gouvernement privé et domestique dont l'autorité suprême ne se mêle point et fût-elle la plus vigilante, il n'est pas en son pouvoir de gouverner les familles isolées et innombrables, qui existent sous l'empire de ses lois. Montesquieu a confondu tous les gouvernemens en les assujétissant à son seul esprit des lois.

Ainsi la masse de population d'un gouvernement à l'autre diffère seulement par ses formes, mais dans son essence de civilisation, une nation ressemble à une autre parce que toutes les na-

tions de l'Europe se sont modélées sur les mêmes principes de la religion chrétienne. L'Europe est une république chrétienne et Montesquieu, parlant des républiques, ne s'appercevait pas qu'il vivait dans la république la plus illustre de l'univers entier, qu'il fallait cependant plutôt se pénétrer de ce chef-d'œuvre de la sagesse divine, que d'amuser le monde par des idées métaphisiques sur des objets abstraits et qui n'offrent aucune utilité.

La république qu'on voudrait fonder, sans roi, serait une société de particuliers, qui se seraient saisis du pouvoir et une telle république est impraticable dans la chrétienneté qui a placé au-dessus des particuliers un roi et qui lui a confié le pouvoir suprême.

Montesquieu considéré comme prophète d'après sa maxime «que les troubles ont toujours affermi le pouvoir» a sacrifié involontairement le pouvoir de son roi par une usurpation de pouvoir. Les usurpations sont élaguées, il est vrai, mais les usurpateurs et leurs partisans vivent encore et quand ils mourraient, l'esprit tourné vers l'usurpation en peut faire naître d'autres.

Le grand législateur envoyé exprès sur la terre pour établir la nouvelle loi, a décidé à l'avantage du trône de César qui gouvernait alors la république romaine. Les lois données par le

sauveur et plus tard expliquées par des philosophes chrétiens, forment une constitution sublime, républicaine, présidée par le roi que la religion fait respecter comme une image de la divinité, pour faire durer éternellement le repos, la fraternité, la liberté chrétienne. Se peut-il donc que Montesquieu philosophe et bon chrétien, ait fait pencher la balance en faveur de la liberté des païens, quoique dès-lors elle ait été reconnue, par l'effet de la seule persuasion, inférieure à la liberté chrétienne? Faire reculer la société vers l'héroïsme civique des anciennes républiques et oublier les vertus sociales chrétiennes, qui font le bonheur social individuel et l'accord parfait entre les gouvernans et les gouvernés, ne paraît pas démontrer la sagesse d'un philosophe conséquent. Mais sans parler du paganisme, si l'on compare seulement à la religion chrétienne le culte de Mahomet, pas moins répandue que la religion chrétienne, dès le premier coup-d'œil la raison trouve la religion chrétienne incomparablement plus élevée en esprit et en sagesse, en moyens pour procurer à l'homme et à l'état tous les avantages auxquels la civilisation humaine peut atteindre. Cependant ce chef-d'œuvre de la sagesse divine, après le renversement de l'empire romain demeura voilé dans les ténèbres et l'étude de la religion fut abandonnée

exclusivement aux prêtres, qui naturellement disposèrent l'esprit des disciples à l'esprit des maîtres. Un tel défaut si imprévu, si extraordinaire de lumière et de philosophes pour la perpétuer, tourna à l'avantage des individus chargés du sacerdoce et au préjudice de la religion (*), et en accumulant, par des siècles, les richesses entre leurs mains, fit oublier la philosophie de la religion. Mais la providence qui le gouverne fit naître après dix-sept siècles un souverain philosophe qui, en séparant le temporel du spirituel, remit les ministres de l'autel à leur vraie place, qui les rend d'autant plus respectables. Ce philosophe fut Pierre-le-Grand. Sa sagesse dessilla les yeux à toute l'Europe et depuis l'exemple qu'il leur en avait donné les gouvernemens ne cessèrent d'imiter ce grand restaurateur.

Les philosophes chrétiens du dernier siècle préparés déjà par des prédécesseurs élevèrent la voix contre les abus scandaleux qui se glissèrent dans l'église et qui avaient fermenté depuis la naissance du christianisme. Ils fixèrent méthodiquement et sous différentes formes la ligne de démarcation entre le temporel et le

---

(*) Ici il n'est question, que de la religion Catholique Romaine.

spirituel, entre la religion même et ses formes. Jamais ces philosophes n'attaquèrent ni l'autorité des souverains, ni aucun des fondemens sur lesquels la religion repose. Montesquieu même fut l'un des plus zélés philosophes-chrétiens. Il travailla ainsi que tous les autres, à détacher de la religion même l'esprit temporel du spirituel. Il ne pécha que pour s'être trop élevé dans des idées métaphisiques, sans avoir basé ses lois sur celles de la religion, mais seulement sur son propre esprit.

Ce sublime génie s'est encore plu à représenter intellectuellement l'Europe divisée sous différentes formes de gouvernemens, avec une population renfermée sur son territoire; mais aurait-il oublié les progrès effectifs du christianisme ?

Les nations se soumirent l'une après l'autre et toujours volontairement et par la persuasion, jusques au dixième siècle, à la constitution divine, qui des esclaves faisait des hommes libres et leur donnait pour père le roi à l'image de Dieu et comme un gouvernement stable et éternel. On voit depuis huit siècles l'Europe jusqu'au Nord embrasser la religion chrétienne et toutes les parties se gouverner conformément aux lois du chrétien. Les formes des gouvernemens adoptés varient, mais le fond

en est toujours monarchique. Ainsi l'ordre social de l'Europe ne se trouve plus sous l'autorité de la civilisation païenne et il ne possède en grand qu'un gouvernement seul et indivisible, celui du gouvernement religieux. Par la religion l'unité se montre dans toute l'Europe et c'est à juste titre qu'on nomme à présent la liberté européenne qui n'est que la liberté et la fraternité pour tous, le bonheur et l'esprit du christianisme pour tous, tandis que l'esprit de Montesquieu voulait donner aux chrétiens l'esprit libre des païens.

Pour ce qui regarde le partage de l'Europe en différentes formes de gouvernemens, c'est une affaire civile de la compétence des localités.

Les nations différentes par le langage, les mœurs et les climats, se choisirent de tout tems des rois conformément à la constitution chrétienne et de vive voix ou par écrit elles manifestèrent leur vœu sur la forme du gouvernement auquel elles voulaient se soumettre. L'extinction des dynasties régnantes ou des interrègnes leur en fournirent l'occasion. Toute fois depuis l'établissement du christianisme, il n'y a pas de trace, qu'une nation ait voulu se gouverner elle-même et sans roi. La nation polonaise même qui se constitua en république la plus considérable depuis celle des Romains, se choisit toujours

un roi pour la gouverner. Les petites républiques en Europe , sans roi, n'étaient à proprement parler, que des colonies commerçantes, trop peu considérables pour être citées comme exemples contraires ; mais le fait est : que les nations en Europe veulent et désirent des rois légitimes et sont partout disposée à chérir leurs souverains qui leur procurent le bonheur par des lois d'une immuable stabilité. Montesquieu pour faire valoir son systême idéal tourna l'attention publique vers la forme du gouvernement et oublia le roi légitime, consacré comme tel, par la loi de la religion ; il perdit de vue cette grande vérité que le tems civilise mieux les hommes que les plus ingénieuses théories des formes.

La civilisation ne paraît pas consister dans la forme du gouvernement, mais dans la confection des lois sages. Les peuples ne jugent de la sagesse des gouvernemens que par les lois promulguées. Peu leur importe si c'est sous l'autorité d'un gouvernement despotique ou sous celle de la république ou enfin sous celle d'une monarchie limitée qu'on publie les lois, pourvû qu'elles soient propres à protéger l'innocence, les propriétés, qu'elles procurent l'aisance et la prospérité dans l'intérieur des familles. Combien de lois émanées du gouvernement républicain fran-

çais ont opprimé le peuple, qu'elles devaient protéger, et qui alors levait les mains au ciel pour implorer le retour du gouvernement monarchique !

Ce ne fut jamais la nature du gouvernement jadis monarchique qui donna lieu au despotisme, mais l'ignorance des tems où il opprima les hommes, et l'on sait, que le despotisme ne peut marcher qu'en s'entourant de ténèbres. En plein jour il s'égare ou il est déjoué. Napoléon a laissé l'exemple de son habileté.

Montesquieu élevé sous la monarchie ne connaissait nullement la liberté, lorsque se déchaînant contre le despotisme monarchique, il oublie le despotisme républicain, d'un individu à l'autre. Il aurait dû sentir que dans tous les gouvernemens il se glisse quelquefois du despotisme et de la tyrannie, si les lois surtout ne sont pas encore en vigueur pour protéger l'homme et les propriétés.

Les souverains chrétiens ne se plaisent pas à être despotes, la monarchie modérée, la monarchie mixte, la monarchie absolue, tout cela est monarchie et ce qu'on appelle roi, ne meurt jamais. La théorie de Montesquieu sur le gouvernement absolu, où il ne découvre ni liberté ni vertus sociales, est pulvérisée par le règne de la grande CATHERINE II. Elle convoqua à St.-Pé-

tersbourg les députés de toutes les provinces de son vaste empire, preuve nouvelle qui démontre aux idéalistes que tous les gouvernemens chrétiens également civilisés, sont susceptibles de représentations nationales et de produire les mêmes vertus sociales.

Si dans les siècles passés, ceux où l'ignorance était générale en Europe, leurs actes tenaient du despotisme, un tel gouvernement était indispensable à l'égard de chaque peuple ignorant, superstitieux et sans modèle de conduite. Le pouvait-on gouverner libéralement comme aujourd'hui ? D'ailleurs l'Europe avait alors une autre manière de voir, de sentir et de juger, d'autres principes, une politique très-différente de celle qu'elle a adoptée en nos jours. Tout était proportionné au tems de ténèbres et les souverains alors n'ont pu gouverner que d'après l'esprit du tems.

Qui pourrait contester aujourd'hui cette vérité que dans le siècle corrompu où écrivait Machiavel, historien véridique de cette corruption, les souverains étaient obligés de recourir quelquefois à des moyens trop sévères pour se prémunir contre les assassinats et les poisons. Leur despotisme se laisse expliquer par la barbarie du tems, mais le christianisme ne pourra jamais produire de Caligula ni de Nérons.

Le christianisme et les lumières se prêtent un mutuel secours pour se répandre et faire des progrès parmi les hommes et par ce qu'on voit faire aujourd'hui par tous les souverains, on peut juger qu'ils n'eurent jamais envie de s'ériger en despotes, quoiqu'ils aient jadis été forces en certains circonstances d'en adopter les moyens. Sous quelque forme que l'on gouverne, l'esprit du siècle dicte toujours aux souverains les lois qu'ils font pour les peuples. Si les peuples diffèrent aujourd'hui en quelques formes de gouvernement, ils se ressemblent toujours par la civilisation des lois dictés par la nécessité du commerce, qui aide encore à une civilisation nivelée de peuple à peuple.

On peut aller jusqu'à dire que plus d'une fois le peuple a désiré lui-même confier l'intégralité de sa liberté à un pouvoir sans terme ou absolu. On se contentera de citer ici les Danois qui ont préféré cette sorte de gouvernement à tout autre, qui en ont rédigé l'acte dont ils ont gratifié leur roi et qui depuis plus d'un siècle et demi s'en trouvent très-bien.

Les factieux en France auraient-ils pu entraîner un peuple éclairé et bon sous le despotisme de Napoléon, s'il n'avait été fatigué de la tyrannie républicaine? Montesquieu et ses imitateurs parlèrent tous mathématiquement de

toutes les formes de gouverner. Ils analisèrent leur droit et leurs attributs, leurs fonctions et leurs pouvoirs, tout ce qui peut enfin en imposer aux hommes; mais en s'occupant de la science et de ses hauts mystères, ils oublièrent de parler de la tyrannie qui fut jadis portée si loin et que, contre toute attente, nous avons vue de nos propres yeux, pratiquée par l'administration populaire ou démocratique. Il n'est pas hors du sujet de faire remarquer par les théoristes modernes, que les anciens philosophes chrétiens sans se perdre dans le dédale des abstractions, s'opposèrent seulement à la tyrannie et à l'oppression des peuples, qui révoltait alors l'humanité, et ils s'appliquèrent à suivre la loi de Dieu qui leur présentait le système sublime de la civilisation en faveur de l'humanité souffrante. Dans les ténèbres qui couvraient le monde cette civilisation ne pouvait se développer; l'habitude de tyranniser les peuples, ou plutôt le simple cultivateur, en retardait les progrès, mais de nos jours elle a repris son essor et plus tard elle planera sans doute sur le monde chrétien.

CONCLUSION.

Le fond de cet ouvrage purement littéraire, et écrit sans aucune prévention pour les choses, est étayé en grande partie sur la législation ancienne et n'est que l'esprit de celle de Pologne et de quelques autres peuples modernes, mais encadré de manière à mettre dans tout son jour le vice du système subversif qui a dominé quelque tems en France, et qui a menacé l'Europe entière. Les Polonais respectèrent de tout tems le trône et l'autel; raison suffisante pour se trouver aujourd'hui en harmonie avec ce qui affermit l'ordre social, et pour rejeter avec mépris la doctrine pernicieuse employée comme force pour corrompre et détruire.

Les théoristes monarchiques peuvent séduire l'ignorance et la crédulité qui ne connaît que le mot de liberté, mais ils ne sauraient en imposer aux hommes élevés dans l'élément de la liberté. Ils savent, par expérience, que la liberté peut exister sous toute espèce de gouvernement; mais aussi que ni les gouvernemens ni la liberté ne peuvent se soutenir en Europe sans les appuis de l'autel et du trône.

Si les anciens gouvernemens démocratiques se soutinrent à la faveur de fortes institutions bien adaptées au caractère guerrier des peuples, la philosophie chrétienne a tout changé. Les peuples de l'Europe aujourd'hui civilisés par une morale plus pure, ont adopté un amour de la paix et de l'humanité, et ne peuvent plus reprendre cet antique caractère guerrier à l'appel des fausses idées libérales. Les Grecs et les Romains eurent d'ailleurs eux-mêmes leurs rois. Les petites républiques de la Grèce furent régies généralement et aussi longtems par la monarchie que par la démocratie.

Si les États-unis d'Amérique, colonies anglaises, se sont constitués en république sans roi, c'est un effet des mêmes prétextes qui ont dominé en France. Ces colonies et la France éprouvèrent également de l'opression. Elles éclatèrent, mais le peuple français voulant imiter les États-unis, s'est trompé. Le peuple en Amérique était neuf. Livré entièrement à l'agriculture et au commerce, il était formé à toutes les vertus sociales et la simplicité de ses mœurs n'avait laissé pénétrer dans son sein aucun germe de corruption, ni les passions ni les vices de l'Europe. Il ne possède encore d'autre nom historique que celui de Washington et par sa position topographique, il n'a pas besoin de se conformer à

ces institutions de l'Europe et à cette politique qui fait la sûreté de chaque état. Le systême de l'attaque et de défense lui est étranger, tous ses traités depuis son indépendance, ne sont relatifs qu'au commerce et il n'est pas douteux qu'un peuple commerçant a moins besoin que tout autre de la majesté du trône pour maintenir sa liberté et son indépendance. Cependant lorsque les richesses des États-unis tant publiques que particulières seront parvenues à un certain degré de cumulation, les Américains se verront forcés de se choisir pour le maintien de leur liberté un roi, que déjà représente à beaucoup d'égards leur Président actuel.

Les philosophes français commirent une faute grossière en faisant remonter l'origine des monarchies à la formation primitive des sociétés. La monarchie chrétienne et populaire aujourd'hui universelle en Europe, est de beaucoup postérieure aux associations primitives des hommes. Elle fut établie en systême par le législateur de l'univers; c'était par elle qu'il convenait de raisonner, mais prendre pour but de leurs imprécations des monarchies despotiques et depuis longtems éteintes, pour en couvrir ensuite les monarchies chrétiennes, c'était se jouer de Dieu et des hommes.

La monarchie chrétienne, répandue dans

toutes les parties du monde est une et indivisible et les chrétiens se reconnaissent comme fréres du même empire. Ils ont le bonheur d'être gouvernés par des rois que la sagesse de dieu inspire et qui ne perdent de vue les lois de la religion et celles fondamentales de chaque contrée. Le partage d'une si grande monarchie en empires, royaumes ou gouvernemens mixte, n'ôte pas à aucun d'eux l'unité de pouvoir, ni aux autorités respectives le droit temporel ou spirituel. Les formes variées de ce gouvernement ne sont que la méthode appropriée à chaque local différent pour le mieux gouverner. La confection des lois y est relative à la forme de chaque gouvernement, mais elles sont toujours en rapport avec les lois de la religion et avec les libertés européennes, à quelques nuances près. Toutes les lois organiques et toute la civilisation chrétienne sont en effet basés sur les lois religieuses de la grande monarchie, œuvre divine. Nous ne nous élèvons, nous ne nous multiplions, nous ne vivons, nous n'arrivons au dernier terme de notre existence que selon les régles qui nous sont prescrites. Un tel ordre ainsi établi demeure hors des atteintes de ces mots volcaniques au moins jusqu'à ce qu'on ait prescrit d'autres régles, ne fussent-elles que provisoires.

La nation française de tems immémorial polie et illustre n'hésita pas de se réformer dans sa civilisation chrétienne au premier appel de ces mots. Elle renversa chez elle le trône et l'autel. Elle déifia la raison et se jeta ensuite sur le territoir de tous ses voisins comme l'aurait fait un peuple nouveau et barbare qui ne respirerait que le désordre et la destruction.

Ces incursions sanglantes d'un peuple très-chrétien de nom, si elles sont très-extraordinaires peuvent au moins s'expliquer par ces débordemens de barbares idolâtres qui se précipitaient autrefois dans les états chrétiens pour détruire et s'enrichir. Mais ce qui ne paraît ni terminé ni explicable, ce sont ses actes insensés de l'irréligion. Ecart ! qui porte un tout autre caractère que la réformation de l'église sollicitée et mise à exécution il y a un peu plus de deux siècles.

Les factions politiques ont cessé, mais celles purement littéraires durent encore. Les deux espèces diffèrent essentiellement l'une de l'autre. La littérature française a fait passer la religion et la monarchie aux désordres de la démocratie. Les papes par l'autorité prétendue du Pontificat, déposèrent les souverains, mais ensuite par droit proclamé de la suprématie du peuple, ils éprouvèrent le même sort. Le christianisme éteignit autrefois le paganisme en Europe, l'a-

théisme a depuis peu tenté d'en bannir le christianisme.

On se souvient donc encore de la suprématie illusoire des peuples sur les rois. L'hypocrisie paraît à peine oser de dissimulation, la tyrannie des esprits faux aux idées libérales domine encore, la science théorique découvre toujours un point de vue pour irriter les passions des hommes; il éclate même de tems à autres des conspirations contre les autorités suprêmes.

A ces signes on reconnaît que les esprits travaillent toujours; ce sont plus que jamais des fils difficiles à débrouiller. Ouvrage d'un systême trompeur et accrédité par l'habitude, il favorise la versalité, il met les hommes dans un état hostile. La plupart des auteurs du dehors écrivent dans l'esprit de ce systême. Ils produisent sur le théâtre littéraire des illusions comme moyens de dissonance et comme remède efficace pour captiver les esprits et les corrompre. Presque tous les ouvrages politiques ou historiques de l'Occident sont embellis par les graces de l'imagination romancière où les opinions particulières des auteurs contraires à toute doctrine du bien public, se manifestent avec audace.

Cette marche pratique des opinions a fait en quelques années tant de progrès qu'on est porté à croire aujourd'hui, que dans chaque

contrée il se trouve deux peuples différens de caractères, de mœurs, d'esprit, de sentimens et tous en proie aux agitations de la perplexité et de l'incertitude.

A ce systême des beaux-esprits on se hâte ici d'opposer le systême chrétiennement philosophique. C'est ce qu'on s'est efforcé de faire dans cet ouvrage. Pour triompher de la contagion il est à désirer qu'il se forme une association de plumes fortes pour détruire les tristes effets des livres corrupteurs.

Le systême de destruction existe, il fut mis en action par Napoléon. On pourrait même assurer que ce nouveau Titan en conçut en lui-même une idée moins active que les effets qui résultèrent de sa représentation personnelle, sur la masse prodigieuse des hommes philosophiquement corrompus.

Depuis que ce représentant alors souverain, préféra l'appui de la philosophie immorale et qu'il osa profaner le trône en disant publiquement : que ce n'était que quelques planches couvertes de velours, le pouvoir moral, vrai soutien de la souveraineté, s'éclipsa chez les mortels. L'usurpateur lui-même cessa dès-lors d'être souverain. L'huile sacrée qui couvrait son usurpation rentra sur le champ dans le vase sacré de la légitimité ; l'inhabilité parvenue se montra à

nud, et bien qu'il se proclamât *nécessaire à la France*, il ne trouva plus d'autre levier pour faire mouvoir la machine du gouvernement que celui de la terreur de la force armée, qui à son tour trouva cette philosophie à sa convenance et le seconda.

On vit pour la première fois depuis l'existence du christianisme, une armée sans autel et sans prêtres, conduite par l'athéisme sur tous les points de l'Europe, mais particulièrement en Pologne et en Russie pour y profaner les temples, ou pour renverser ailleurs les trônes et cimenter les usurpations; en sorte qu'il a fallu que les peuples du Nord conduits à Paris par la réaction, rappèlassent à la France sur la place appelée *de la révolution* le service divin oublié depuis plus de vingt ans.

A ce tableau d'erreurs et d'usurpations, il est du devoir de tout auteur politique d'opposer la résignation du roi Louis XVI qui préféra mourir sur un échafaud, à signer les statuts contraires au respect dû aux autels et aux droits de la monarchie. Par cette résignation éclate sa justice royale qui devait faire le bonheur de son peuple. Si sa mort en prévint l'événement, ce fut la fausse philosophie qui en fut cause, ainsi que les moyens mystérieux de cette philosophie qui sont ici mis à découvert.

La philosophie fut de tout tems sujette à de grandes erreurs. Il y eut des sectes très-contraires dans leurs opinions, mais l'organisation systématique pour les faire durer en les soutenant par des convulsions, est un phénomène extraordinaire pour tout ce qui est doué de quelques lumières, qui n'en a pas moins fait craindre, que la religion comme règle pour le présent ne devint exception pour l'avenir.

Sous ce point de vue le raisonnement est présenté ici entre ce qui est matériel et ce qui est spirituel, tant à l'égard de la religion qu'à l'égard de la liberté, afin de confondre les idéalistes qui veulent rendre la masse matériellement libre, sans se rappeler la triste leçon de l'expérience du peuple français, l'art de l'esprit de fatiguer l'attention des peuples du vain mot de liberté; ils ne connaissent que trop le pouvoir de la liberté lorsqu'ils sont réunis en masse! et dès qu'ils veulent montrer qu'ils sont libres, ils se liguent, brisent, renversent tout ce qui doit leur être respectable et leur force motrice est irrésistible. Les idéalistes auraient-ils oublié les principaux faits des révolutions qui ont agité le monde? Les moteurs des révolutions ignoreraient-ils ce secrèt que les nations ne font pas les révolutions, mais que chez les nations on fait des révolutions, et que pour y par-

venir, il ne faut qu'un chef, de l'argent, et l'opinion.

La liberté existe de fait dans toute l'Europe. Il n'y a plus de véritable esclavage. S'il s'y commet des oppressions par abus, les idées libérales n'y remédieront pas avec le mot de *liberté*; et c'est d'ailleurs l'affaire des souverains, et non celle des philosophes.

A l'égard de la liberté de droit, le privilége de l'accorder appartient à l'autorité de chaque souverain et avant de se livrer à cet acte de générosité, il consulte le degré de civilisation des individus qu'il affranchit, parce que cette liberté de droit exige une éducation soignée que l'aisance peut seule procurer. Il faut donc que l'aisance précéde cette faveur. Le droit a besoin d'être senti. La preuve s'en tire des villes anséatiques qui ne demandèrent aux souverains le droit de liberté qu'après qu'une grande aisance leur eut donné la facilité d'en sentir tout l'avantage. Les jésuites mûs d'abord par la philosophie chrétienne, réunirent dans les vastes plaines du Paraguai, une population de sauvages qu'ils arrachèrent à la solitude comme à la barbarie, mais ensuite à l'entonnement de toute l'Europe ils procurèrent à ce peuple nouvellement baptisé une civilisation qu'il ne dut qu'à l'aisance, que lui accorda bientôt le sol le plus

fertile. L'abondance le rendit heureux et sa reconnaisance pour les jésuites en fit des hommes dignes de la liberté de droit aussi bien que de celle de fait.

Il en sera ainsi à l'égard de tous les souverains qui, après avoir procuré l'aisance, accorderont le privilége de la liberté de droit.

En Angleterre et en Pologne les rois accordaient à la noblesse les priviléges libéraux. Ce grand pas fait, l'Angleterre fit verser constitutionellement ce droit sur tout un peuple et la Pologne suivit après cet exemple.

On peut dire qu'il est extravagant de la part des beaux-esprit d'exciter de la fermentation avec ce mot de liberté puisqu'il vivent dans le siècle de la liberté, que la marche progressive du tems en amène l'universalité et que les souverains par des lois préparatoires et même des effets tendent au même but.

Les peuples mêmes commencent déjà à se sentir libres. L'inquisition rétablie dans un pays, n'a telle pas fait murmurer toute l'Europe? Les progrès des lumières les disposent à jouir d'un bonheur qui résultera des travaux de tant de siècles et par le perfectionnement du bonheur spirituel les souverains hâtent le moment où le bonheur matériel et de droit deviendra le lot de chaque individu, et on peut se fier à leur bonne foi.

La religion chrétienne est la philosophie du bonheur. En envisageant le bonheur comme ressort politique, moyen, principe ou vertu, on découvre qu'il n'a d'autre propriété que celle de rendre l'homme heureux matériellement dans cette vallée de misères et spirituellement dans le royaume céleste.

Je conclus que d'après la sagesse divine le bonheur est un principe d'action continuelle de sagesse, de justice, de charité et de toutes les vertus sociales. De son action dépend la solidité du trône et de l'autel et même le salut des empires. Chaque pouvoir qui agit dans l'intérêt de tous, acquière l'affection du peuple; le nombre des séditieux ou des mécontens diminue, alors plus de lois prohibitives, plus de résistance, plus de dérogation à ces lois et à tout règlement positif. Ce principe chrétien se fait aisement entendre à tous les cœurs des souverains légitimes. Tous les peuples de la terre en sentent le prix, et n'exigent rien de plus. Le bonheur est un mot lumineux qui excite non seulement les propriétaires à rendre leurs vassaux heureux, mais encore les fonctionnaires publics à mettre en parfait rapport toutes les branches de l'administration, à entretenir enfin le mécanisme de l'administration pour soulager de l'oppression aux lieux où il peut s'en trouver, pour

remplacer la misère par l'aisance, s'il en existe quelque part, pour atteindre enfin à ce but qui n'est que la civilisation la plus complette, et le préservatif salutaire de toute espèce de révolution.

On peut calculer à quel point de danger le systême de destruction est monté quand l'esprit public est en grande partie tourné vers la profondeur et le génie de détails. Une poignée de mirmidons devenus législateurs au préjudice des gouvernemens, suffisent pour ébranler, par l'idéalogie l'ordre social. Ils compriment par là l'esprit bon et formé. Ils empêchent le génie littéraire de développer la vérité, de faire avancer les sciences et les arts, ils détruisent par de continuelles émeutes le principe de la réproduction, ses ressources, ses produits, ses moyens de fournir aux impôts qui intéressent le plus la partie la plus dédaignée, mais la plus utile, les cultivateurs eux qui souffrent le plus dans les grandes crises, victimes pendant trente années de la philosophie impie, qui en exaspérant l'esprit populaire, réduisit les gouvernemens à la nécessité d'employer des moyens extraordinaires pour éviter la contagion.

Le corps politique est une grande machine qui doit recevoir l'action du moteur politique, en ce qu'il sait se servir des balanciers, des res-

sorts et du levier pour le diriger vers le bonheur général. C'est peu dire que par une force motrice des beaux-esprits Parisiens le mouvement est donné vers les seules passions, mais la postérité croira-t-elle que dans le siècle éclairé, le levier des futilités métaphisiques pût ébranler l'Europe et lui causer tant de maux? En mathématiques tout mouvement est rectiligne, les corps ne peuvent décrire une ligne courbe que lorsqu'ils y sont forcés par une puissance qui agit sur eux. L'opinion générale du bon sens et de la raison n'est point celle des beaux-esprits, qui laissent une libre carrière à leur imagination, et la petite opinion ne doit pas peser sur la grande. En observant les règles de la logique et marchant de conséquence en conséquence, les vérités mathématiquement établies, démontreront l'influence d'un agent étranger, qui cause les troubles d'Europe. Extirper la cause, ou exclure l'agent, l'effet disparaît.

L'agent auquel on réporte ici la pensée est l'opinion, qui ne se prononce que pour l'avantage personnel et au préjudice de l'intérêt général. En littérature une telle doctrine sans être accompagnée des preuves, n'est d'aucune considération. Le calcul arithmétique l'envisage comme zéro, attendu que s'il y a en Europe cent mille beaux-esprits, qui penchent en faveur de

l'opinion erronnée, il s'y trouve près de deux-cent millions d'individus à têtes calmes, qui ne demandent que le repos et le bonheur.

Peu leur importe que les lois émanent ou du cabinet ou des assemblées publiques pourvû qu'elles soient salutaires et fixes; mais en politique l'opinion erronnée, est une puissance beaucoup plus prépondérante que celle de la force armée en ce qu'elle gouverne l'esprit que la bayonette ne peut atteindre. Aussi a-t-elle donné, depuis trente années, l'impulsion au monde et s'est-elle établie en oracle de Délphes qui malheureusement a fait règle. La masse prodigieuse de la population européenne se trouve dans la même position à l'égard du petit nombre des faux-esprits, comme la France l'était au tems de Louis XVI, lors quelle se trouva en opposition avec une vingtaine de forcenés qui l'ont mis en combustion. Ils osèrent, en imposèrent et réussirent.

Paris cette capitale superbe du beau pays de la France est un paradis terrestre qui réunit toutes les jouissances de la vie, mais en fait de littérature elle ne travaille que sous les formes à donner à la matière et non à produire la matière même, comme le firent jadis l'Italie et la Pologne ou comme le firent après l'Angleterre, l'Allemagne et d'autres contrées. Depuis que

tout est rentré dans l'ordre n'a-t-elle pas présenté sous des déhors séduisant sa révolution, la plus détestable qu'on ait jamais vue en Europe? Paris depuis plusieurs siècles porte un germe de corruption qui influait sur les parlemens, sur les états-généraux, sur la cour; son opinion gouverne toujours la France, et souvent les rois se virent obligés d'expulser les parlemens et de transporter les états-généraux dans les provinces pour être à l'abri de son influence pestilentielle. L'empire de l'opinion semble, pour cette capitale, de la même utilité que la guerre maritime pour les corsaires; aussi se plait-elle souvent à attaquer la France par l'opinion. Combien pendant trente ans, n'a-t-elle pas fait de prises sur elle? combien en Afrique et en Europe! et combien peut-être *in petto*!

Tout ce qui vient d'être dit peut facilement se vérifier par les preuves historiques qui sont sous les yeux de tout le monde, mais ce qui restera pendant longtems inexplicable pour la littérature, c'est qu'au milieu d'un changement général en France, l'individu français n'ait en rien changé tant à Paris et en province que chez l'étranger. Il est toujours le même, bon Français comme il le fût jadis et on peut compter sur ses vertus sociales, comme on y comptait autrefois.

Pour honorer tout ce qui à été avancé jus-

qu'ici, on se servira du grand appui de l'autorité royale et on rappelera à la mémoire des hommes l'immortel Henri IV. Ce bon roi se trouva au milieu de factions beaucoup terribles et plus imposantes que ne le furent celles de la France dans les derniers orages; mais la providence l'ayant dégagé de l'étiquette de la cour et l'ayant placé dès son enfance parmi des hommes, elle le mis à même de connaître le véritable état du royaume, que les rois de France renfermés comme prisonniers de l'étiquette, ne connaissaient nullement. Que fit-il à son avènement au trône? Sans s'engager dans aucun dédale métaphisique, il mit seulement le bonheur en action. Il trouva un ami dans Sully qui le seconda en ministre habile et avec un seul mot de bonheur systématiquement dirigé vers la source de la prospérité, et évidemment apperçu de toute une nation, les factions s'éteignirent d'elles-mêmes. Les plus acharnés ennemis de sa personne devinrent ses défenseurs; les haines et les animosités furent oubliées; les charges onéreuses cessèrent; les sciences, les arts, l'industrie, le commerce s'animèrent à un tel point d'émulation, qu'en croissant sans discontinuation, ils arrivèrent dans l'état de la plus grande vigueur jusqu'au tems de la révolution et sans avoir cessé d'être escortés du bonheur le plus grand possible. Si le mot de *la poule au pot* qui échappa du cœur de bon Henri, a paru plaisant aux théoristes, l'immortalité qu'il lui à valu, ne l'est pas. *La poule au pot* est une chose et les idées libérales sont des mots.

FIN.

NOTE.

Le principal but que s'est proposé l'auteur de cet ouvrage a été d'aider les législations présentes et à venir dans la recherche des vrais principes qui peuvent les guider, et il a tâché de démontrer la fausseté de ceux qui ont égaré les représentations françaises, et l'esprit public, pendant tant d'années. Aux preuves il a joint des exemples, mais ce qui vient à l'appui du tout, ce sont les discours de la députation de la chambre des pairs, et du vice-président de celle des députés adressés à S. M. le roi de France le 23 Décembre dernier, et qui viennent de paraître en cette capitale au moment où cet ouvrage sortait de la presse, on en fait note ici, pour que les idéalistes, ou tout autre sectaire ne puisse soupçonner l'auteur d'aucun espèce d'interêt, de prévention ou de malveillance. Ils seront d'ailleurs obligés de convenir qu'il est difficile de mieux se rencontrer à des pareilles distances. Les adresses sont le resumé des pensées qu'on trouvera ici avec plus de développement. Le culte de l'autel, le respect au trône en sont la base. La conduite et les vues de l'immortel Henry IV, y sont proposés également comme modèles et jusqu'aux expressions qui se trouve souvent les mêmes. Les idéalistes

avoueront qu'ils n'ont jamais offert entre eux un pareil accord. La raison en est simple, c'est que d'un bout du monde à l'autre l'erreur varie, et la vérité est une.

Extrait.

Sire!

« Vos fidèles sujets les pairs de France etc.

« Le voeu qu'avait formé la politique magnanime « de votre ayeul Henri IV, est réalisé par l'union de cinq « puissances. Elles veulent mettre sous la sauve-garde *de* « *la morale* et *de la religion* le maintien des traités, « l'existence *de droit* acquis, et le *repos* de l'Europe. « Les états de l'Europe moderne ont tous été plus ou « moins modifiés : par *l'esprit d'une même religion* qui « se mêla, de siècle en siècle, aux fois, aux usages, au « caractère de leurs habitans. *Le principe* qui fonde les « états, peut seul en maintenir la durée. S'il s'affaiblit « des grands dangers menacent *les sociétés* et leurs *gou-* « *vernemens*. On *l'ébranla* longtems avec trop *d'audace* « et trop d'imprévoyance. C'est à le *raffermir* que « doivent travailler desormais *les sages* de toutes les « nations.

« La *solemnité religieuse* que nous annonce V. M. « ramènera *les idées salutaires* vraiment politique. Le « Dieu *des chrétiens* fut présent au berceau de cette « *monarchie* qui, malgré tant de vicissitudes et tant « d'orages, traversa quatorze siècles avec gloire, etc.... « *Dieu* fit sans doute les hommes *libres*; mais pour leur « assurer la paisible jouissance de *droit commun*, il

«leur ordonna d'obéir *aux autorités* qui règnent par «*les loix* dont il est *la source* et *la sanction*.

«C'est avec une profonde émotion que les pairs de «France ont entendu V. M. reclamer les concours et leur «zèle pour repousser *ces doctrines pernicieuses* qui, de «révolution en révolution ramèneroient promptement «le pouvoir *absolu* par *les désordres* de l'anarchie. Ils «aiment à croire que ces *doctrines coupables* se tairont «devant *les principes d'ordre public* etc. ... Ce siècle «ne laisse *aux ruses de la tyrannie* qu'un seul moyen «de remettre les peuples dans ses *chaines*, c'est *d'irriter* «*leurs passions* sous le prétexte d'une *fausse liberté*; «c'est de tromper leur franchise en les *révoltant* contre «tout ce qui les protège. *Ce secrèt* est trop connu pour «s'y laiser encore surprendre. Sans les hautes préroga- «tives *du trône, la constitution* n'a plus d'appui. Toute «loi monarchique est donc *une loi populaire*. *La mo-* «*narchie et la liberté sont inséparables*, etc.

«La France a besoin *d'ordre* et de *repos* etc.

«*L'esprit de la charte* s'introduira de plus en plus «dans nos loix, dans nos mœurs, dans nos habitudes. «L'agriculture, le commerce et les arts développeront «une *activité* nouvelle, une longue *paix* leur est pro- «mise par les intentions généreuses que les rois ont ma- «nifesté dans *ces congrès* mémorables ou la politique «française a retrouvé, même après nos revers, une dig- «nité qui n'avoit pas toujours suivi nos succès.

«Non: une grande nation éclairée par de si rudes «*expériences* ne voudra point sacrifier ces *biens réels*

«à *des systêmes trompeurs.* Elle a trop appris que l'af-
«faiblissement *de l'autorité royale*, n'est pas moins
«funeste, que ses abus, que tout péri sans retour, si le
«chef suprême fléchit devant l'orgueil *des factions* et
«qu'il ne peut bien remplir tout ses devoirs, qu'en ne
«laissant perdre aucun de *ses droits*.

«Mr. de Courtoisier, vice-président, etc.

«En jurant *la charte* devant le Dieu de vos pères
«et des nôtres, V. M. la placera sous la protection *du
«ciel même*, et *la religion* en commandera *le respect à
«la politique*, etc. Loin de nous la pensée *impie* . . . nous
«repousserons tout *principe pernicieux* qui attaqueroit
«*l'ordre social*, etc. La France, Sire, est lasse de *révo-
«lutions*, etc. Les Français dans un sentiment unanime
«se sont franchement ralliés! etc. pour maintenir sévé-
«rement *l'ordre public* et *confondre* ceux qui oseraient
«s'en déclarer *les ennemis* etc. Les Français rejetteront
«constamment *tout* ce qui pourrait la *compromettre*, et
«la chambre des députés, fidèle interprête de leurs
«vœux, leur en donnera toujours *exemple.*»

ERRATA.

Page	21	invisible	lisez :	invincible.
—	41	excistée	—	excitée.
—	52	tout	—	toutes.
—	70	sour	—	sur.
—	73	la	—	l'a.
—	95	rois	—	Roi.
—	112	ci-dessus	—	ci-dessous.
—	121	ressemtiment	—	ressentiment.

